CORRÈZE
LE DÉPARTEMENT

SÉANCE PLÉNIÈRE
DU 21 FEVRIER 2025 À 09 H 00

PROCÈS-VERBAL

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

NOM – PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
ARFEUILLERE Christophe	02/08/1968	USSEL	27/03/2011
AUDEGUIL Agnès	15/01/1960	EGLETONS	22/03/2015
BARTOUT Audrey	11/04/1986	BRIVE-LA-GAILLARDE 4	27/06/2021
BOISSIERAS Pascale	23/10/1963	YSSANDONNAIS	29/03/2015
BOUCHETEIL Emilie	26/01/1987	NAVES	29/03/2015
BOUNIE Julien	12/04/1978	BRIVE-LA-GAILLARDE 2	27/06/2021
BOUZON Christian	19/07/1959	YSSANDONNAIS	06/10/2016
BUISSON Patricia	24/06/1968	ALLASSAC	27/06/2021
CHAMBON Sophie	05/11/1988	SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE	27/06/2021
CHIRAC Claude	06/12/1962	BRIVE-LA-GAILLARDE 2	27/06/2021
COMBES Bernard	13/02/1960	TULLE	27/03/2011
COMBY Francis	09/10/1961	UZERCHE	29/03/2015
CORNELISSEN Jacqueline	10/04/1957	PLATEAU DE MILLEVACHES	27/06/2021
COSTE Pascal	13/09/1966	MIDI CORRÉZIEN	09/03/2008
DARTHOU Laurent	17/02/1972	MALEMORT	27/06/2021
DELPECH Jean-Jacques	27/06/1949	SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE	10/06/2001
DUBOST Ghislaine	12/09/1952	MIDI CORRÉZIEN	29/03/2015
DUCHAMP Sébastien	27/12/1969	ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	27/06/2021
LABBAT Jean-François	18/03/1971	NAVES	13/10/2020
LAUGA Jean-Jacques	17/10/1949	SEILHAC MONÉDIÈRES	29/03/2015
LESCURE Philippe	08/12/1954	BRIVE-LA-GAILLARDE 1	27/06/2021

Nom – Prénom	Date de Naissance	Canton représenté	Date depuis laquelle ils représentent leur canton
MARSALEIX Didier	20/07/1962	Allassac	27/06/2021
MAURIN Sandrine	03/04/1970	Brive 3	29/03/2015
MEUNIER Frédérique	08/12/1960	Malemort	27/06/2021
MONTEIL Anthony	06/10/1988	Sainte-Fortunade	27/06/2021
PADILLA-RATELADE Marilou	28/09/1960	Ussel	22/03/2015
PETIT Christophe	24/06/1966	Plateau de Millevaches	28/03/2004
PEYRET Franck	18/05/1965	Brive 4	29/03/2015
ROBINET Rosine	16/10/1980	Uzerche	27/06/2021
ROME Hélène	19/08/1959	Seilhac Monédières	30/09/2014
SOLER Gérard	30/09/1962	Brive 3	29/03/2015
TAGUET Jean-Marie	18/10/1957	Egletons	22/03/2015
TAURISSON Valérie	16/04/1968	Brive-la-Gaillarde 1	27/06/2021
TAYSSE Annick	27/06/1957	Tulle	29/03/2015
TROYA Sonia	02/02/1983	Argentat-sur-Dordogne	27/06/2021
VALLEE Stéphanie	15/12/1972	Sainte-Fortunade	29/03/2015
VIDAL Marie-Laure	11/06/1965	Haute-Dordogne	27/06/2021
ZIOLO Eric	07/04/1967	Haute-Dordogne	27/06/2021

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

PRÉSIDENT :

Pascal COSTE

VICE-PRÉSIDENTS :

Christophe ARFEUILLERE, Sandrine MAURIN, Christophe PETIT, Hélène ROME,
Francis COMBY, Valérie TAURISSON, Jean-Marie TAGUET,
Patricia BUISSON, Franck PEYRET

MEMBRES :

Agnès AUDEGUIL, Audrey BARTOUT, Julien BOUNIE, Sophie CHAMBON,
Laurent DARTHOU, Claude CHIRAC, Jean-Jacques DELPECH, Jacqueline CORNELISSEN,
Jean-Jacques LAUGA, Ghislaine DUBOST, Philippe LESCURE, Didier MARSALEIX,
Frédérique MEUNIER, Marilou PADILLA-RATELADE, Rosine ROBINET,
Gérard SOLER, Eric ZIOLO, Marie-Laure VIDAL,
Christian BOUZON, Pascale BOISSIERAS, Bernard COMBES, Émilie BOUCHETEIL,
Sébastien DUCHAMP, Annick TAYSSE,
Jean-François LABBAT, Sonia TROYA, Anthony MONTEIL, Stéphanie VALLÉE

COMMISSIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

FINANCES, AFFAIRES GÉNÉRALES & TRANSITION ECOLOGIQUE

Président : Sophie CHAMBON

Membres :

Patricia BUISSON, Francis COMBY, Jean-Jacques DELPECH, Ghislaine DUBOST, Didier MARSALEIX, Frédérique MEUNIER, Marilou PADILLA-RATELADE, Marie-Laure VIDAL, Eric ZIOLO, Pascale BOISSIERAS, Christian BOUZON, Bernard COMBES, Jean-François LABBAT

COHÉSION SOCIALE

Président : Marilou PADILLA-RATELADE

Membres :

Agnès AUDEGUIL, Audrey BARTOUT, Claude CHIRAC, Jean-Jacques LAUGA, Philippe LESCURE, Sandrine MAURIN, Gérard SOLER, Valérie TAURISSON, Marie-Laure VIDAL, Emilie BOUCHETEIL, Anthony MONTEIL, Annick TAYSSE, Sonia TROYA

COHÉSION TERRITORIALE

Président : Éric ZIOLO

Membres :

Christophe ARFEUILLERE, Agnès AUDEGUIL, Julien BOUNIE, Jacqueline CORNELISSEN, Christophe PETIT, Franck PEYRET, Rosine ROBINET, Hélène ROME, Jean-Marie TAGUET, Christian BOUZON, Sébastien DUCHAMP, Jean-François LABBAT, Stéphanie VALLÉE

PARTICIPATION CITOYENNE

Président : Christian BOUZON

Membres :

Julien BOUNIE, Patricia BUISSON, Sophie CHAMBON, Claude CHIRAC, Francis COMBY, Jacqueline CORNELISSEN, Marilou PADILLA-RATELADE, Franck PEYRET, Eric ZIOLO, Jean-François LABBAT, Annick TAYSSE, Sonia TROYA, Stéphanie VALLÉE

SERVICES DÉPARTEMENTAUX

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES	Franck PAULHE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DES SERVICES	Eric LARUE
DIRECTEUR DU CABINET DU PRÉSIDENT	Vincent SEROZ
CHEF DE CABINET	Mathieu OLIVEIRA

CORRÈZE
LE DÉPARTEMENT

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt et un février, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :
Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Audrey BARTOUT, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Philippe LESCURE, Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Julien BOUNIE, Monsieur Christian BOUZON, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALEIX, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Annick TAYSSE, Madame Sonia TROYA, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL , Monsieur Eric ZIOLO.

Pouvoirs :

Monsieur Franck PEYRET	à	Madame Audrey BARTOUT
Monsieur Jean-Jacques LAUGA	à	Madame Hélène ROME
Monsieur Laurent DARTHOU	à	Monsieur Gérard SOLER
Madame Frédérique MEUNIER	à	Madame Sandrine MAURIN

Madame Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 21 FÉVRIER 2025

Table des matières

		PAGES
	Ouverture de la séance par Monsieur Pascal COSTE, Président et introductions	10 à 19

EXAMEN DES RAPPORTS ET INTERVENTIONS

COMMISSION DES FINANCES, DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

101	Orientations budgétaires du Département pour 2025 - DOB	20 à 23
102	Actualisation du tableau des emplois budgétaires au 31 décembre 2024	24
103	Rapport de situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes	25
104	Rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable 2024-2025	26 à 28
108	Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu des délégations consenties par le Conseil Départemental	29

COMMISSION DE LA COHÉSION SOCIALE

201	Bilan et perspectives de Corrèze Autonomie	30 à 39
202	Fondation du Patrimoine – Convention 2025	40

COMMISSION DE LA COHÉSION TERRITORIALE

301 Acte II – Origine Corrèze 2025-2027 41

🗁 MOTIONS

Motion pour la réouverture de la ligne ferroviaire Ussel – Clermont-Ferrand (via le Mont Dore) 42 et 43

Motion de soutien à la Section Aérienne de la Gendarmerie (SAG) d'Egletons 44 et 45

M. LE PRESIDENT – Avant d'ouvrir la séance, je souhaite que nous ayons une pensée pour 2 personnes qui nous ont quittés récemment. Tout d'abord, Madame Mylène MOULA, adjointe administrative territoriale en disponibilité, décédée le 6 février à l'âge de 51 ans. Nous adressons nos sincères condoléances à sa fille, son conjoint, sa mère et tous ses proches. Ensuite, nous rendons hommage à Monsieur Dominique VERBRUGGE, Maire de Lafage-sur-Sombre, décédé le 21 janvier dernier. Je vous invite à observer une minute de silence en leur mémoire.

Je vous remercie.

* *
*

Je souhaite également accueillir Séverine MARIN-HEBRAY, nouvellement nommée Directrice de l'Autonomie et de la MDPH (Maison Départementale pour les Personnes Handicapées) depuis le 1er février. Bienvenue parmi nous.

2 motions ont été déposées sur table. Elles ont été travaillées en intergroupe : l'une concernant le ferroviaire, notamment la ligne Ussel – Clermont-Ferrand, et une autre sur la SAG (Section Aérienne de la Gendarmerie) d'Egletons.

Je propose de désigner Christophe ARFEUILLERE comme Vice-Président et Sandrine MAURIN comme secrétaire de séance. Madame la secrétaire, je vous laisse procéder à l'appel.

(Il est procédé à l'appel nominal des Conseillers Départementaux)

M. LE PRESIDENT – Nous souhaitons un prompt rétablissement à notre ami Jean-Jacques LAUGA. Vos messages l'ont profondément touché.

L'actualité a été particulièrement riche depuis notre dernier Conseil Départemental. Nous avons assisté à un changement de Premier Ministre et de Gouvernement, ainsi qu'à l'adoption d'un nouveau budget et d'un nouveau PLFSS (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale). Bien que ces décisions ne satisfassent pas tout le monde, elles étaient nécessaires pour permettre au pays de fonctionner et d'éviter la survenue d'une crise financière. Il est important de noter que ce budget nous conduira à une dette de 4 000 milliards d'€ en 2030. En 2026, les intérêts de la dette deviendront le premier poste budgétaire du pays, devant l'Education Nationale.

Dans ce contexte, 7 motions de censure ont été déposées, dont une a été fatale. Il est crucial que le Premier Ministre reste pragmatique et veille à ne pas humilier ceux qui s'efforcent de construire, chacun selon ses convictions, car nous aurons besoin de toutes les forces vives qui croient en la démocratie. Nous espérons que la réforme des retraites sera plus juste. Il est possible de rendre le système plus équitable tout en recherchant l'équilibre, notamment en remplaçant la durée ou l'âge de départ à la retraite par un nombre d'années de cotisation équivalent pour tous, en réglant les questions de pénibilité, de carrières longues, et la situation des femmes dont les carrières morcelées les contraignent à travailler jusqu'à 67 ans. Ce débat replace les corps intermédiaires au cœur de la discussion, ainsi que l'ensemble de la démocratie, ce qui est salutaire.

L'élection de Donald TRUMP aux Etats-Unis a également marqué cette période. Sa victoire reflète le mécontentement des Américains face à l'immigration incontrôlée, aux excès du wokisme et à la crainte de conflits mondiaux. Cette victoire sur des élites déconnectées et borgnes, qui croient détenir la vérité alors qu'elles enchaînent les échecs, est avant tout populaire et doit nous interroger sur des symptômes similaires en France et en Europe. Donald TRUMP n'est ni Captain America ni Majax, mais il incarne le mouvement et l'action et sature l'espace politique et médiatique. Les Français se laissent saisir par la viralité autocratique en cours d'expansion mondiale. Rien de tel qu'un homme fort pour bousculer nos vieilles démocraties, qui se paient de principes et de lenteur. Place à l'efficacité.

Nous laisserions-nous aller à croire qu'une dictature serait plus efficace que la démocratie, même hésitante, prétendument dépassée, mais la seule en mesure de contredire l'individualisme et le désir de toute-puissance ? Cette grande fatigue nous fait-elle préférer la servitude qui se profile ? Nous avons surtout besoin de réapprendre à nous respecter, à nous aimer. Nous avons besoin de nous donner les moyens d'incarner à nouveau une alternative française et européenne face aux dérives des empires.

C'est dans ce contexte que les élections des chambres de l'agriculture se sont déroulées. Si la participation témoigne une nouvelle fois du sens civique et de l'attachement à notre démocratie des ruraux, les paysans français, comme les Corréziens, sont encore plus fragmentés, même si la FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles) et les JA (Jeunes Agriculteurs) restent, et de loin, le premier syndicat de notre pays.

Je souhaite ici féliciter tous les élus et leur dire que, plus que jamais, nous avons besoin de nous fédérer, d'additionner nos forces face aux dénigrements et aux attaques permanentes que subit l'agriculture française. Alors que s'ouvre le Salon, nous disposons enfin, après 3 ans d'errements, d'une loi d'orientation agricole. Les détracteurs et rabat-joie parlent d'une loi productiviste. Soyons raisonnables : cette loi permet d'entreprendre et de produire en agriculture, comme c'est le cas dans le secteur primaire. Consacrer l'acte de production est noble, car il permet véritablement de nourrir l'ensemble des populations. Je pense qu'il faut savoir raison garder face : plus de 50 % de notre alimentation est aujourd'hui importée et se compose de beaucoup de produits transformés dont on ignore la provenance. Il est temps de remettre un peu d'ordre.

Je salue l'élévation de l'agriculture au rang d'intérêt général majeur. Il est ubuesque que nous soyons obligés d'imposer le principe de non-régression de la souveraineté alimentaire, qui est pourtant cruciale. Je salue également l'introduction de la présomption d'innocence d'urgence en cas de contentieux, notamment pour permettre aux détenteurs d'autorisations sur les réserves d'eau des bâtiments de se délester des artifices juridiques. Par ailleurs, l'installation et la transmission bénéficient d'une consécration, tout comme l'enseignement agricole avec le Bachelor de niveau 3, la reconnaissance du droit à l'erreur et la place des femmes dans l'agriculture.

Notre Département a fait le choix, malgré les difficultés, de rester présents au Salon de l'Agriculture, au travers de sa marque fédératrice en devenir. Il est essentiel de rayonner, parce que nos achats sont nos emplois. Je suis peiné que nos voisins de Dordogne, des Deux-Sèvres, des Pyrénées-Atlantiques, de grands départements agricoles et plutôt riches, aient jeté l'éponge et décidé de se retirer.

Le Conseil de ce jour est avant tout traditionnel et axé sur les Orientations Budgétaires. Depuis 2022, nous subissons le retour de l'effet ciseaux, avec des recettes en baisse : plus de 9 M€ seront ponctionnés dans le cadre des redressements des comptes publics de la nation. Il est surprenant que 40 % de l'effort demandé aux collectivités soient portés par la moitié des départements de France. L'Etat ne semble pas comprendre que nous gérons de nombreuses dépenses non pilotables, comme la solidarité, les personnes âgées et handicapées, l'insertion, et que c'est lui qui fixe l'ensemble des règles de contribution (augmentations successives, loi France Travail, etc.). L'effet de ciseaux se traduit par une baisse des recettes de 9 M€ et une augmentation des charges de plus de 8 M€ cette année, due à de nouveaux transferts imposés par le Gouvernement. Heureusement, la bonne gestion, caractéristique du Département de la Corrèze et mise en œuvre depuis plusieurs années, nous permet d'envisager l'avenir sereinement, contrairement à une quinzaine de départements qui voteront des budgets insincères en accord avec l'Administration, ou qui se trouveront déficitaires. Pour rappel, l'an dernier, le Département de l'Aube a voté son budget en déséquilibre et le Préfet ne s'en est pas saisi, car il se trouvait dans l'incapacité d'apporter des solutions. La Corrèze n'en est pas là, il n'y a pas de fatalité : il faut agir et se mobiliser.

A ce titre, dans ce contexte difficile pour le pays et ses finances, je tiens à remercier l'ensemble de nos agents, qui ont compris que l'efficience des politiques publiques permet d'éviter les plans sociaux. Contrairement à d'autres départements, comme la Haute-Garonne, nous n'avons pas eu recours à des suppressions de postes. L'efficience sera encore plus cruciale dans les années à venir, car nous devrons traiter de plus en plus de situations difficiles avec des moyens limités. Le rapport présenté par Sandrine MAURIN et Marilou PADILLA-RATELADE sur le bilan et les évolutions de Corrèze Autonomie est majeur à cet égard. Nos agents ont su réagir face aux défis, avec la mise en place d'une

cellule opérationnelle pour la fibre. De la même façon, le Département ne contribue plus à l'équilibre des comptes du laboratoire QUALYSE depuis 2017, qui réalise désormais 6 M€ de chiffre d'affaires et emploie 54 agents. Malgré les craintes, les comptes sont à l'équilibre, voire excédentaires. Cela prouve qu'il n'y a pas de fatalité et que nous pouvons mettre en place des stratégies efficaces. Corrèze Autonomie constitue un excellent exemple de notre capacité à répondre à davantage de demandes en associant nos compétences, en respectant nos partenaires ou en les recadrant également. Ce travail doit être étendu à l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance), et aucun service ne devra être oublié.

Je tiens à exprimer ma gratitude envers les forces vives de notre Département. La Corrèze bénéficie d'une vie associative exceptionnellement dynamique, notamment les associations caritatives qui sont indispensables pour faire face aux difficultés. La seule puissance publique n'est pas capable d'assumer la paupérisation de la population. Cette richesse associative, sportive et culturelle est un atout majeur en termes d'attractivité et de mobilisation citoyenne. Notre engagement est de préserver, voire d'augmenter légèrement ces budgets, contrairement à d'autres départements, comme l'Hérault, la Gironde, la Dordogne ou la Haute-Vienne qui ont dû procéder à des coupes parfois drastiques, à l'instar de régions comme les Pays de la Loire ou la Nouvelle-Aquitaine. Préserver ces budgets, c'est sanctuariser notre bien-vivre ensemble.

Ensuite, je salue les élus locaux, Maires et Conseillers Municipaux. Chaque euro investi dans une commune en génère 3 et permet de soutenir toute la chaîne d'activités, jusqu'aux commerces locaux. Cette année, nous avons versé un montant record de 19,3 M€, témoignant de la vitalité de nos communes. J'espère que cet élan se maintiendra en 2025 et 2026. Le Département s'engage à poursuivre ce soutien, contrairement à d'autres qui ont stoppé leurs aides aux communes.

Enfin, je remercie tous les acteurs économiques (salariés, chefs d'entreprise) qui contribuent à l'attractivité de la Corrèze et au maintien de sa population. Nous faisons face à des défis, notamment dans le secteur de l'autonomie, où le recrutement est difficile. Il est nécessaire de repenser certaines politiques nationales, comme le crédit d'impôt pour les services à domicile, qui mériterait d'être mieux ciblé pour répondre aux besoins prioritaires, et d'être ajusté aux revenus fiscaux. La Corrèze effectuera ses propres adaptations en faveur de la justice.

Pour rappel, le dernier rapport de la Cour des Comptes établit à 160 milliards d'€ le poids des collectivités sur les 3 300 milliards d'€ de dette du pays. Les collectivités sont punies, alors qu'elles ne sont nullement la cause de l'endettement. La France gagnerait à s'inspirer de la gestion de la Corrèze. Entre 2015 et 2021, nous avons réussi à réduire nos dépenses de fonctionnement de 258,2 M€ à 241,2 M€. Nous avons également diminué notre dette de 150 M€, passant de 360 à 210 M€. Nos charges financières ont été réduites de moitié, passant de 11 M€ à 5,4 M€, grâce à des emprunts contractés fort judicieusement à taux fixe. Tout cela en augmentant notre investissement de 20 %.

Je critique ouvertement la décision du Président de la République et de l'ancien Premier Ministre Édouard PHILIPPE d'avoir supprimé la taxe d'habitation, une mesure que je considère comme électoraliste. Cette suppression constitue un mensonge de la part de l'Etat. Elle n'a pas réduit les impôts des Français et a déstructuré le rapport entre le consentement à l'impôt et la population. Aujourd'hui, les départements et régions n'ont plus de lien direct avec l'impôt, à l'exception des DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux) qui restent anecdotiques. Le remplacement de la taxe d'habitation par la TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée), présentée comme une base plus dynamique, s'est avéré être un autre mensonge. Nous avions contesté cette décision au sein de l'Association des Départements de France et de l'Association des Maires. Aujourd'hui, ce que nous redoutions se produit : les recettes ont été gelées par le Gouvernement, alors que les dépenses restent dynamiques.

Je dénonce également la décision du Président de la République de privilégier les « premiers de cordée ». Dans le dispositif de prélèvement du budget 2025 aux collectivités territoriales en Nouvelle-Aquitaine, les plus gros contributeurs sont les Départements de la Corrèze et des Landes. 5 Départements (la Gironde, la Dordogne, la Creuse, le Lot-et-Garonne et la Charente) sont exonérés de contributions. Cette situation est aberrante : nous sommes pénalisés d'avoir été vertueux, d'avoir amélioré notre épargne nette et d'avoir réduit nos dépenses de fonctionnement.

Il faut changer notre mode de financement de la solidarité. Nous ne pouvons plus faire reposer l'ensemble de la solidarité uniquement sur ceux qui travaillent, d'autant plus que leur nombre diminuera à l'avenir en raison de la démographie. Il faut considérer le redressement des comptes en Grèce, en Espagne ou au Portugal : l'impact s'est porté sur le pouvoir d'achat des citoyens. Il ne sera pas tenable de baisser encore le train de vie de la population, alors qu'elle souffre déjà de précarité. Nous devons envisager au moins 2 mesures. Premièrement, taxer les importations, qui sont à l'origine de la moitié de l'émission des gaz à effet de serre du pays. De plus, nous ne produisons plus suffisamment sur notre territoire. Il faut trouver un équilibre entre la réindustrialisation et les préoccupations environnementales locales. Je soutiens également la TVA Emploi : il faut basculer les cotisations sociales sur une fraction de TVA. Cela permettrait de faire contribuer les importations et de disposer d'une ressource nouvelle. Par ailleurs, j'approuve l'idée du Président de la Gironde de dédier une part de la CSG (Contribution Sociale Généralisée) au financement des solidarités. L'an dernier, une augmentation de 0,1 % de la CSG a généré 2,5 milliards d'euros pour la Caisse Nationale de Solidarité à l'Autonomie (CNSA), et de façon indolore pour la population. Nous proposons un taux de 0,15 % affecté aux départements pour leur permettre de conduire leurs politiques d'autonomie et de handicap et faire face au travail colossal qui les attend.

En conclusion, nous restons résilients et tournés vers l'avenir. Nous continuons de chercher des solutions, y compris auprès de ceux qui nous gouvernent. Lors du vote du budget, en avril, nous maintiendrons nos 3 axes majeurs : l'efficience plutôt que des plans sociaux, la sanctuarisation du bien-vivre ensemble (solidarité, monde associatif) et un investissement soutenu pour garantir des emplois tout en continuant à réduire notre dette. Efficacité, constance et optimisme sont nos maîtres mots, car ici, c'est la Corrèze.

Je vous remercie.

M. COMBES — Monsieur le Président, chers collègues, le contexte politique national inédit auquel nous sommes confrontés est source d'inquiétude pour nos concitoyens et les collectivités. La situation du pays est préoccupante, avec 76 % des Français qui ne font plus confiance aux politiciens pour résoudre les problèmes. Il y a quelque temps, j'aurais trouvé cela injuste. Aujourd'hui, je me demande si cela n'est pas mérité, tant la classe politique, tous niveaux confondus, se déconnecte des réalités du quotidien pour regarder quel poste, demain, il serait bon de briguer pour « califer » à la place du calife, que ce soit au niveau présidentiel, communal, intercommunal ou sénatorial. Rien ne va plus, les jeux sont faits. Le Maire de Pompadour sera-t-il le seul à rafler la mise ? D'ailleurs, j'attends avec impatience votre choix pour la présidence de LR (Les Républicains). Serez-vous RETAILLEAU ? Serez-vous WAUQUIEZ ? Vous fûtes BERTRAND, vous fûtes LE MAIRE. Nous verrons.

En attendant, nous gérons les affaires courantes et nous prenons nos responsabilités. La première serait de combattre le populisme rampant, le Trumpisme triomphant, les idées courtes, les mauvaises réponses aux faux comme aux vrais problèmes. « Dehors les étrangers ! », tandis que défilent dans nos permanences des patrons de PME qui veulent garder les leurs. 2 000 postes et emplois sont vacants dans notre Département. Comprenne qui pourra.

Mais revenons à nos loups ou à nos moutons. Face à l'énorme déficit de l'Etat, le Gouvernement de Michel BARNIER avait annoncé une réduction drastique des dotations aux collectivités. La motion de censure a finalement écarté ce Gouvernement minoritaire et sauvé, entre autres, une quarantaine de postes dans l'Education Nationale : 4 000 à l'échelle nationale et, en Corrèze, une quarantaine. Tous les retraités ont vu leurs pensions revalorisées au 1er janvier. Des déremboursements de médicaments ont été annulés, ainsi que quelques autres mesures de sauvegarde d'un pouvoir d'achat déjà amputé par une inflation forte, mais qui ralentit, désormais. Merci qui ? Je vais essayer de lister le schéma avec justesse. Merci, François ! Merci, Marine (TONDELIER) ! Merci André (CHASSAIGNE) ! Merci Eric (COQUEREL) ! Oui, merci au NFP (Nouveau Front Populaire), car sans lui, le RN (Rassemblement National) n'y serait pas parvenu tout seul, et tant mieux. BARNIER exfiltré, les négociations avec François BAYROU ont aussi permis de limiter un peu la baisse des dotations aux collectivités de la part de l'Etat. Parce que BAYROU, c'est le Canada Dry de la droite : il a le goût de la droite, il a la couleur de la droite, mais seules les bulles du centre le rendent plus digeste.

Certes, les départements sont désormais autorisés à augmenter leurs recettes en portant de 4,5 à 5 % le taux maximum des frais de notaire, sauf pour les primo-accédants d'une résidence principale. Plusieurs départements ont fait le choix de ne pas appliquer le taux maximum, de ne pas l'augmenter de 0,5 %, et nous pensons que le Département de la Corrèze devrait faire de même pour ne pas dissuader les familles les plus modestes (ou d'autres) d'acheter une résidence en Corrèze pour s'y installer. Cela dit, comme les dotations de l'Etat sont en baisse et que les salaires des fonctionnaires ont été un peu augmentés pour faire face à l'inflation, chaque strate de collectivité essaie de limiter les dépenses de fonctionnement. Pour les départements qui doivent, par ailleurs, appliquer une hausse du rSa (revenu de Solidarité active), cet effort porte en particulier sur les dépenses sociales. En Corrèze, comme dans la plupart des départements ruraux, le nombre de personnes âgées et le nombre de personnes âgées dépendantes sont en augmentation. Pour limiter la hausse des dépenses d'aide à domicile, vous prévoyez de supprimer, par exemple, la prise en charge des toilettes et de réduire celle du ménage et de l'entretien du linge qui ne seraient plus considérées comme des actes essentiels. Ce serait là, à nos yeux, un grave recul. Nous en parlerons. Dans le domaine social encore, j'en viens à l'ASE qui, comme vous le savez, a été confrontée à de graves difficultés. Vous aviez demandé au cabinet KPMG de réaliser un audit sur ce service. L'audit est maintenant achevé. Quels enseignements en avez-vous tirés ? Comment les partagerons-nous ? Quelles mesures avez-vous prévues pour améliorer le fonctionnement de l'ASE ?

J'en arrive aux Orientations Budgétaires. Globalement, vos prévisions apparaissent favorables, avec 52 M€ d'excédents au fonctionnement et 82 M€ d'investissements. Pour financer autant d'investissements, il manquerait 14,7 M€. Vous envisagez donc plusieurs solutions. Le réalisateur ou le metteur en scène COSTE hésite entre les scénarios à la HITCHCOCK, LELOUCH, SPIELBERG ou KUROSAWA. Je pensais demander à Julie GAYET de former le groupe « Corrèze à gauche » à la sémiologie de l'image, mais elle n'en voit que par Olympe DE GOUGES. Comme nous ne sommes pas au masque et à la plume, nous allons tenter une synthèse.

Première solution ou piste : une réduction des dépenses de fonctionnement, principalement dans le secteur social, évidemment. Deuxième possibilité, une diminution des dépenses d'investissement, ce qui serait sans doute le plus simple. Les investissements ont atteint près de 79 M€ l'an dernier. Vous prévoyez encore 82,5 M€ cette année. Reporter quelques opérations de travaux routiers pourrait être une solution. Troisième piste : augmenter le montant de l'emprunt pour le porter de 10 à 25 M€. Ce n'est sans doute pas opportun avec le relèvement des taux d'intérêt. Vous évoquez une quatrième solution qui consisterait à passer en revue l'ensemble des politiques publiques du Département pour renforcer l'efficience de son action. Je vous ai entendu parler, sur France Bleu (ou plutôt ici, encore une dépense à justifier) de rationalisation, d'efficience. Rationaliser est toujours utile, mais vous semblez vouloir aller au-delà. Il s'agit d'une remise en question radicale de tout ce que fait le Département. Vous parlez notamment de requestionner la pertinence de chaque action, chaque dispositif mis en œuvre afin de déterminer s'ils répondent toujours ou non aux besoins et aux attentes des Corréziens. Pourquoi pas ? Mais, Monsieur le Président, attention aux coupes rases. La repousse est longue et incertaine, et les paysages sont souvent dévastés. Il s'agirait d'un travail complexe et sans doute très long, sauf si vous avez peut-être déjà décidé d'amputer ou de supprimer certaines actions et certains services du Conseil Départemental. Mais vous avez semblé nous rassurer de ce point de vue-là.

Je terminerai sur une note positive et un remerciement à vous, Monsieur le Président, et à votre Directeur Général Adjoint, Monsieur LARUE, pour avoir trouvé des solutions concernant Corrèze Habitat. Il s'agit là d'un sujet important, grave et très compliqué. Je pense que vous avez pris, avec Christophe ARFEUILLERE, les bonnes décisions concernant la gestion de cette structure. Je terminerai donc sur une note positive. Vous nous annoncez pour 2025-2027 l'acte 2 de la labellisation Origine Corrèze. En quoi va-t-il consister concrètement ? S'agira-t-il d'une appellation politique ? Nous avons vu des réussites flamboyantes dans ce domaine et de toutes parts. En tout cas, nous espérons qu'il sera positif et que nous regarderons l'acte 2 se dérouler après l'acte 1 dans des conditions très favorables.

Je vous remercie.

M. ARFEUILLERE — Monsieur le Président, chers collègues, il y a 3 mois, nous tenions notre séance dans un climat national chaotique. Le budget présenté par le Gouvernement manquait d'ambition et de cohérence, et le Premier Ministre était menacé de censure. Le Président de la République, quant à lui, se contentait encore de surfer sur l'effet Jeux Olympiques et la restauration de Notre-Dame. Aujourd'hui, la situation ne s'est guère améliorée. Le Président a trouvé de nouvelles occupations, entre la décoration intérieure de l'Elysée et le montage vidéo avec l'intelligence artificielle. Quant au nouveau Gouvernement, il paraît toujours aussi affaibli par ses divisions internes, tiraillé entre des influences de gauche et de droite qui freinent son action. Si le Premier Ministre a échappé de justesse à une première censure, nous devons composer avec un budget imparfait qui ne satisfait personne.

Pour équilibrer ce budget, ces mêmes technocrates de Bercy, qui nous ont conduits droit dans le mur, n'ont pas changé de méthode : faire les poches des Français et ponctionner les collectivités territoriales. Ces dernières doivent ainsi fournir un effort de 2,2 milliards d'€, dont 900 M€, soit 40 % de l'effort à la charge des départements. En Corrèze, ce sont 8,6 M€ qui seront prélevés. Le récent rapport de la Cour des Comptes arrive donc à point nommé pour le Gouvernement, afin de justifier ces coupes budgétaires et en faire porter les responsabilités aux collectivités. Les Présidents des Départements de France ont d'ailleurs écrit au Président de la Cour des Comptes pour lui signifier, je cite, « qu'aucun d'entre eux n'était enthousiaste à l'idée d'augmenter des dépenses, mais que, pour pouvoir les baisser, il faudrait déjà que l'Etat commence par ne pas les alourdir ». Or, ces dépenses continuent de croître inexorablement à sa seule initiative. La dette des collectivités ne s'élève malgré tout qu'à 160 milliards d'€, quand celle de l'Etat explose et atteint désormais 3 300 milliards d'€, avec une hausse de 1 000 milliards d'€ sur les dix dernières années. Aujourd'hui, c'est ce même Etat qui ne cesse de nous donner des leçons, que ce soit sur la hausse des effectifs ou des dépenses dans nos collectivités.

N'oublions pas que l'Etat s'est progressivement désengagé des missions essentielles, comme l'appui à l'ingénierie pour les communes ou le maintien des services publics, notamment en zone rurale, nous obligeant ainsi à innover et à repenser nos propres dispositifs pour répondre aux besoins de nos territoires. N'oublions pas que c'est l'Etat qui, au fil des différentes vagues de décentralisation, a transféré de nouvelles compétences aux départements, sans jamais leur octroyer les moyens correspondants. N'oublions pas que l'Etat nous impose unilatéralement de nouvelles charges, comme l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires ou celle des prestations de solidarité. Un chiffre illustre parfaitement cette inégalité : alors que le Département verse 20 M€ par an pour le financement du rSa, l'Etat ne nous compense qu'à hauteur de 11,4 M€, et Paris voudrait nous donner des leçons de sérieux budgétaires. Mais une fois encore, le local fait mieux que le national. Contrairement au rapport de la Cour des Comptes, la Chambre Régionale, il y a quelques mois, avait eu l'intelligence de travailler en proximité et de saluer la bonne gestion du Département, après un travail long et minutieux. Cette bonne gestion se reflète aujourd'hui dans les Orientations Budgétaires 2025, fidèles à nos principes : le sérieux budgétaire et la responsabilité pour maîtriser nos dépenses de fonctionnement, sans jamais compromettre notre modèle social ni les solidarités que nous devons aux Corréziens ; l'ambition et l'anticipation, avec des investissements pour améliorer les services publics, renforcer l'attractivité du territoire et garantir une qualité de vie aux habitants du Département ; et enfin, la concertation et le sens du collectif, qui guident chacune de nos décisions pour répondre au mieux aux attentes des forces vives du territoire.

Quant à la dette du Département, n'en déplaise à certains, qui refont l'histoire et s'agitent à l'approche des élections, elle a baissé de 150 M€ depuis que nous sommes aux affaires. Nous avons réussi à réduire cette dette, non sans mal, mais avec courage politique. Cette tâche n'a pas été simple, car nous avons écopé d'une double peine. D'abord, l'ennemi de la finance, qui nous conte d'avoir creusé la dette du Département entre 2008 et 2012, a affaibli les moyens d'action de notre collectivité avec la baisse drastique de nos dotations et sa réforme territoriale de 2015. Ensuite, le Mozart de la finance, qui n'a cessé de rogner sur les ressources des départements, tout en imposant de nouvelles charges.

Quoi qu'il en soit, il était temps que la France adopte enfin un budget, tant l'absence de visibilité plongeait le pays dans l'immobilisme. Minée par une grande instabilité, l'action de l'Etat en a été paralysée, altérant la confiance que plaçaient les Français dans nos institutions. Les entreprises étaient également en proie au doute et subissaient le marasme économique ambiant. Si l'adoption de ce budget a ramené certains à plus de sagesse, elle a aussi fait éclater les alliances électoralistes du Nouveau Front Populaire, nouées il y a seulement quelques mois. Aujourd'hui, à

la gauche de l'Assemblée, nous faisons face à la « bordellisation », orchestrée par La France Insoumise et à la nouvelle agitation du Parti Socialiste, parfaitement incarné d'ailleurs par un certain François HOLLANDE. Une agitation à la hauteur de son inaction face aux enjeux de la desserte ferroviaire du Département, par exemple, qu'il s'agisse de la modernisation du POLT (Paris-Orléans-Limoges-Toulouse) ou de la sauvegarde de la ligne Ussel/Clermont-Ferrand, fermée en 2014 sous son mandat. Les acteurs locaux ne s'y trompent pas, comme en témoigne l'accueil très froid qui lui a été réservé à Ussel vendredi dernier lors du rassemblement devant la gare. C'est bien beau de s'agiter quand on est dans l'opposition, mais encore fallait-il le faire quand on était aux affaires pour la Corrèze et pour la France.

Face à cette agitation, notre famille politique continue d'incarner la responsabilité et le sérieux. Nous, à l'Assemblée comme au Gouvernement, avons remis les vraies valeurs au cœur du débat et de l'action publique : sécurité, justice et travail. Nous, ici en Corrèze, restons droits dans nos convictions et respectons nos engagements auprès des plus fragiles, de nos aînés et des personnes en situation de handicap en restant fidèles à nos priorités. C'est une question de responsabilité et de justice sociale. La semaine dernière, nous célébrions les 20 ans de la Loi Handicap portée par Jacques CHIRAC, une loi majeure qui a marqué un tournant dans la reconnaissance des droits de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, en plaçant les départements comme chefs de file. Mais 20 ans après, si de nombreuses avancées ont été réalisées, trop d'obstacles persistent encore au quotidien et, surtout, le handicap n'est plus une priorité nationale. Ce second quinquennat MACRON l'a démontré : absence de vision, désengagement de l'Etat, manque de moyens alors que les besoins augmentent. Ici, en Corrèze, les personnes en situation de handicap, tout comme nos aînés, sont au cœur de notre dispositif Corrèze Autonomie. Un an après sa mise en place, les chiffres et les résultats sont là. Qu'il s'agisse du nombre d'appels traités, des visites à domicile ou de la réduction des délais du traitement de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), nos objectifs sont remplis par la conservation, la proximité, tout en assurant plus de réactivité, de simplicité, d'efficacité. Par ailleurs, nous avons harmonisé l'offre des services et notre action sur l'ensemble du territoire, en permettant à tous les Corréziens d'accéder à une même qualité de service, peu importe où ils habitent. Si les résultats sont positifs, nous devons désormais poursuivre cette dynamique et adapter Corrèze Autonomie aux besoins croissants des nouveaux usagers.

Nous respectons aussi nos engagements pour qu'il fasse toujours bon vivre en Corrèze. C'est notamment l'objet du programme Corrèze Transition Ecologique, qui intègre la protection de la ressource en eau et la gestion de ses usages, grâce au Plan Départemental de Gestion de l'Eau ; le développement d'alternatives de déplacement favorisant les mobilités douces avec les voies vertes pâles, pensées en concertation avec les intercommunalités et les communes ; la valorisation des énergies renouvelables, notamment via le développement des panneaux photovoltaïques avec autoconsommation sur nos bâtiments, dans le cadre de notre engagement pour le circuit court de l'énergie ; ou encore le soutien à la compétitivité de notre agriculture et la promotion d'une alimentation de qualité. Autant d'axes qui seront développés lors de la présentation du rapport sur la situation de notre collectivité en matière de développement durable.

Enfin, nous respectons nos engagements pour le renforcement de notre activité aux côtés de nos entreprises, en valorisant notre art de vivre à la corrézienne, notamment à travers la démarche Origine Corrèze, dont nous présenterons l'acte II. Forte de ses 5 années d'existence, la marque Origine Corrèze constitue un réseau dynamique de plus de 315 entreprises et 12 bistrots, qui font rayonner tout le savoir-faire et l'excellence de la Corrèze à travers quelque 1 100 produits et savoir-faire référencés. En juin dernier, lors des Assises de la marque, les partenaires se sont réunis pour dresser une feuille de route à 3 ans, permettant d'engager un nouveau développement de la marque autour de 12 actions-clés. D'ailleurs, nous sommes à la veille du Salon de l'Agriculture, et nos producteurs et artisans labellisés Origine Corrèze seront aux côtés des éleveurs corréziens afin de faire découvrir les meilleurs produits de notre belle Corrèze sur le stand du Département.

Origine Corrèze, plan "Voies Vertes Pâles", eau, forêt, végétalisation et logement, voici autant de sujets sur lesquels l'Assemblée Citoyenne se penchera dès la semaine prochaine, lors des ateliers de préparation de son cahier de propositions que nous étudierons en avril.

De la concertation, de l'écoute, du dialogue, tels sont les éléments constitutifs de notre action pour une ruralité qui rassemble, qui avance et qui se projette. Une ruralité exigeante et ambitieuse, qui ne se résigne pas, mais qui revendique sa place au cœur des grands enjeux de demain. Une ruralité pilier de notre souveraineté alimentaire,

partie intégrante de notre économie et garante d'un équilibre territorial essentiel. Enfin, une ruralité que nous devons défendre, sans relâche, non pas par nostalgie, mais parce qu'elle incarne notre identité, notre héritage et les valeurs sur lesquelles nous devons bâtir notre avenir.

Je vous remercie.

Mme BOISSIERAS – Je viens d'écouter attentivement l'intervention de Christophe ARFEUILLERE. Nous sommes habitués aux leçons de morale, de droits et de devoirs, de courage, qui fleurissent à chaque séance. Nous serions aujourd'hui des « agités », à l'image de l'ennemi de la finance, qui n'a certes pas tout fait, ni tout réussi. Néanmoins, comme en témoigne le rapport en page 11, notre déficit public, qui était de 7,2 % en 2010, a été ramené à 2,3 % en 2018. Objectif atteint par le biais de mesures très contraignantes pour les collectivités. Cela dit, il est intéressant de constater sur le même graphique que les collectivités publiques étaient à peu près à l'équilibre sur la même période, malgré les contraintes imposées pour le rétablissement des comptes publics de la nation.

M. LABBAT – Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais je vais le faire quand même, car depuis que je suis élu, j'entends parler de la dette du Département. Je ne cherche pas à m'en dédouaner, mais je ne détenais pas de mandat quand elle a été contractée. Je vous propose de clarifier la situation une dernière fois, que chacun prenne sa part et que nous cessions d'y revenir sans fin. Il est donné l'impression que les élus de gauche ne sont pas capables de gérer, et cela m'irrite un peu.

Reprenons, en page 30, l'encours de la dette. En 2008, le montant était de 290 M€. Par la suite, 70 M€ ont été économisés grâce à François HOLLANDE, et vous l'avez réduite de 150 M€. Il reste quand même 210 M€ : à qui sont-ils imputables ? Nous devons assumer notre part : pendant cette mandature, il est évident que nous avons un peu emprunté. Je pourrais vous dire que, si nous avions été aux affaires, nous aurions été tout aussi obligés de désendetter le Département. Peut-être ne l'aurions-nous pas fait avec autant de force ni de la même manière. L'extinction de la dette est annoncée pour 2038. Elle atteindrait alors 131 M€. Plus le temps passe, plus la dette tombe, forcément. Il faut maîtriser les coûts de fonctionnement et vous le faites extrêmement bien.

Dans notre Département, certains élus à la tête de communes de gauche qui ne sont pas fortement endettées et sont très bien gérées. De la même façon, d'autres élus à la tête de communautés de communes, telles que Tulle Agglo, affichent pour le moment une politique budgétaire saine. Mais parfois, il est nécessaire de s'endetter. J'ai une petite pensée pour Jean-Jacques LAUGA. Au syndicat du Puy-des-Fourches, nous nous endettons pour la bonne cause. La « bonne dette » existe. Je souligne que, à un moment où l'argent n'était pas cher, vous avez fait le choix de ne pas emprunter. Mais nous serons peut-être contraints de le faire demain, lorsque la tendance se sera inversée.

A force de déclamer que les uns gèrent bien et les autres mal, vous contredisez votre propre credo : il faudra lutter demain contre l'extrémisme, qu'il soit de gauche ou de droite. Si nous partageons le même goût de l'intérêt général et du soulagement de nos concitoyens, il nous faudra dépasser ces clivages. Je tenais à vous dire ce que j'avais sur le cœur, car je me sens dépité de voir le sujet revenir régulièrement sur le tapis. Si cela doit se reproduire, je ne prendrai plus la parole.

M. LE PRESIDENT – Merci à tous.

Si nous devons clore le sujet définitivement, je tiens à préciser que nos propos ne visaient pas à distribuer des bons ou mauvais points, ni à comparer la gestion de l'Etat avec celle des collectivités, notamment le Département. Nous n'avons jamais prétendu avoir le monopole de la bonne gestion. Cependant, les chiffres sont là et méritent d'être examinés. Depuis 2008, nous n'avons jamais pu nous accorder sur le constat initial, ce qui explique pourquoi ce sujet revient constamment. En 2008, année d'élection du Président, une différence de 30 M€ était établie sur la dette, entre la majorité précédente et les 100 M€ actuels. La contraction de la dette a été réalisée sous la majorité de François HOLLANDE. Nous ne serons jamais d'accord sur ce point.

Mais tu as souligné un point essentiel : la dette n'est pas nécessairement négative, et heureusement. Prenons l'exemple de Jean-Pierre DUPONT, qui a contracté une dette de 260 M€ pour financer des projets cruciaux : 95 millions pour la rénovation des EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), des investissements routiers et le développement de zones d'activité qui ont contribué à l'essor de villes comme Brive. Ces investissements, bien que générant de la dette, étaient nécessaires et bénéfiques pour le territoire. Nous avons également investi massivement dans l'aménagement des sorties d'autoroutes, y compris sur l'A20, ce qui a permis de développer une bipolarité économique entre Brive et Montauban. Ces choix stratégiques, même s'ils ont généré de la dette, ne sont pas à regretter.

Il est vrai que nous avons plus de difficulté à caractériser précisément l'origine des 100 ou 70 M€ de dette en 2008, parce que la situation était difficile et présentait une épargne négative. Même Gérard BONNET, que nous apprécions tous et que nous surnommions « Colbert », était persuadé, en 2015, que nous ne tiendrions pas le budget 2016 et encore moins celui de 2017.

Concernant la gestion actuelle, je tiens à souligner que la situation financière de l'agglomération de Tulle s'est largement améliorée, tout comme celle de la communauté de communes Midi Corrézien. Aucune de leurs consœurs ne se trouve dans une situation catastrophique.

Notre stratégie d'emprunt a été réfléchie. Nous avons optimisé les emprunts pour réduire les intérêts globaux. Les 2 seules années sans emprunt depuis 2015 ont été 2023 et 2024, en prévision de la remontée des taux. Pour 2025, nous proposons de limiter l'emprunt à une dizaine de M€, principalement pour soutenir l'économie locale. Il est important de noter que notre dette, depuis 2015, est à taux fixe. Cette stratégie nous a permis d'économiser environ 3 M€ d'intérêts en 2024 par rapport à ce que nous aurions payé avec des taux variables.

Concernant les Droits de Mutation à Titre Onéreux, je tiens à rectifier une information : très peu de départements choisissent de ne pas les appliquer. A notre connaissance, seuls la Lozère et le Territoire de Belfort, qui ne sont pas concernés par le prélèvement, ont fait ce choix. Un troisième département s'interroge (l'Ain). La grande majorité des départements, y compris ceux dirigés par la gauche, comme la Dordogne, la Gironde ou la Charente, vont appliquer cette mesure. Nous aurions souhaité pouvoir segmenter les publics, notamment pour exempter les primo-accédants, mais le système actuel ne le permet pas. Cette situation crée des injustices, car même le propriétaire d'un château situé dans un autre département, décidant d'acheter une résidence secondaire en Corrèze, sera considéré comme primo-accédant. Le rendement s'annonce donc minable. Personnellement, je suis favorable à une augmentation de la CSG plutôt qu'à cette mesure sur les DMTO. Je ne veux pas être dans la catégorie de ceux qui ne sont pas capables d'agir, mais soutiennent l'Etat quand ce dernier s'en charge.

Enfin, concernant l'Aide Sociale à l'Enfance, le premier comité de pilotage avec l'ensemble des élus se tiendra le 12 mars. Nous discuterons du rendu des groupes techniques et élaborerons un plan d'action commun. Il sera important d'associer également les personnels à un moment donné.

Je tiens à clarifier ma position une fois pour toutes concernant mes choix politiques. J'ai toujours été et je reste fidèle à Xavier BERTRAND depuis plus de 15 ans. Lors de la présidentielle, nous avions été invités à répartir nos forces. J'étais alors plus proche du Ministre de l'Agriculture, futur candidat à la primaire, d'où mon alliance. Cela ne nous a pas empêchés d'avoir des échanges houleux récemment. Je ferai partie de ceux qui soutiendront Bruno RETAILLEAU, non parce que je partage toutes ses positions, mais parce que je pense qu'il est le mieux placé pour respecter toutes les tendances au sein de LR, notamment la droite sociale incarnée par Xavier BERTRAND.

M. LABBAT – Puisque vous évoquez des idées à faire remonter au niveau national, j'aimerais en suggérer une. En 2014, on nous proposait beaucoup de taux variables avec des Euribors négatifs. Compte tenu des difficultés rencontrées par les collectivités, je ne comprends pas pourquoi l'Etat, qui aime nous imposer des choses, n'a pas interdit aux collectivités d'avoir recours à des taux variables. Pourquoi n'a-t-il pas fixé le taux fixe comme règle ? En tant qu'acteurs locaux, nous constatons que certaines mesures devraient s'imposer à nous.

M. LE PRESIDENT – Face à cette bureaucratie bien-pensante, je réponds souvent que le niveau local n'est pas assez « intelligent pour raisonner de travers ». Cette remarque ne les fait même pas sourire, je pense qu'ils ne saisissent pas le sens de mes propos.

Je vous propose de passer à l'ordre du jour.

RAPPORT N° 101

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU DÉPARTEMENT POUR 2025 – DOB

M. COMBY – Les Orientations Budgétaires 2025 s'inscrivent dans un contexte particulièrement complexe. Nous observons une baisse de l'épargne nette des collectivités, notamment pour les départements, due à la diminution des DMTO et à l'augmentation constante des dépenses ces dernières années. Pour la Corrèze, nous constatons une baisse de l'épargne nette en 2024, principalement en raison de nouvelles augmentations de dépenses contraintes.

Pour 2025, le Gouvernement prévoit une croissance de 0,9 % et une inflation de 1,4 %. Le contexte budgétaire restera dégradé, avec un endettement national dépassant les 3 000 milliards d'€, soit 110 % du PIB (Produit Intérieur Brut). Le prélèvement initialement prévu à 5 milliards d'€ dans le projet de loi de finances 2025 a été réduit à 2,2 milliards d'€ au niveau national, mais représente toujours près de 9 M€ pour la Corrèze. Le gel de la TVA, qui devait être dynamique en 2024, sera maintenu en 2025.

Concernant les comptes 2024, les dépenses ont continué d'augmenter : +10 M€ entre 2021 et 2022, +16 M€ entre 2022 et 2023 et +9 M€ entre 2023 et 2024, atteignant 275,8 M€ au CA (Compte Administratif) 2024. Ces augmentations sont largement contraintes par des mesures gouvernementales, notamment dans les domaines de l'autonomie (4 M€), des ressources humaines, du rSa et de l'insertion (1,8 M€), et de l'aide sociale à l'enfance (1,8 M€). Notons toutefois une baisse des intérêts de la dette de 2 M€ sur la période, ce qui est positif. Les recettes de fonctionnement en 2024 ont augmenté de 6 M€, principalement grâce à des soldes de subventions, mais les dépenses augmentent comparativement plus rapidement. Les DMTO ont, quant à eux, baissé de 2 M€, passant de 30 M€ en 2023 à 28 M€ en 2024.

En termes d'investissement, le Département a investi 78,8 M€ en 2024, soit une augmentation de près de 18 M€ par rapport à l'année précédente. C'est presque le double de ce qui était investi en 2015 (environ 40 M€).

Les soldes de gestion témoignent du désendettement du Département, avec une réduction de 150 M€ sur la période. L'épargne nette a légèrement baissé, passant de 54 M€ en 2022 à 43 M€ en 2023, puis à 41 M€ en 2024. Malgré cette baisse, nous avons continué à nous désendetter tout en augmentant nos investissements pour les Corréziens.

Concernant les perspectives 2025, nous prévoyons une hausse des dépenses de fonctionnement de 12 M€, atteignant 287 M€. Cette augmentation est due en partie à des mesures gouvernementales, telles que la revalorisation du point d'indice, du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance), de l'APA, de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) et du rSa, représentant 5 M€. D'autres dépenses concernent les ressources humaines, les routes et l'autonomie. Les recettes projetées pour 2025 diminuent de 7 M€ par rapport à 2024, s'établissant à 339 M€. Cette baisse s'explique notamment par la diminution des redevances hydroélectriques et du fonds de péréquation des DMTO.

Concernant l'investissement, les recettes sont estimées à 17 M€, en légère baisse. Quant à la dette, nous sommes passés de 360 M€ en 2015 à 210 M€ fin 2024, grâce à un désendettement de 150 M€. Notre durée de désendettement est désormais inférieure à 3 ans, contre environ 10 ans en 2015.

Nous projetons donc un possible équilibre budgétaire, avec un résultat reporté 2024 de 28 M€. Nos dépenses prévisionnelles nous permettraient de virer plus de 51 M€ à l'investissement. Nous envisageons d'emprunter 10 M€, ce qui porterait nos dépenses d'investissement à plus de 82 M€. Cependant, cela créerait un déséquilibre de plus de 14 M€.

Pour rétablir l'équilibre budgétaire, nous proposons 4 scénarios :

1. Réduire les dépenses de fonctionnement de 14 M€, ce qui impacterait principalement les dépenses sociales, l'entretien des routes et des bâtiments, les aides aux associations et aux collégiens.

2. Diminuer l'investissement à 50-55 M€, ce qui pourrait affecter les aides aux communes, les travaux routiers et la rénovation des bâtiments (qui vise pourtant à réduire les dépenses énergétiques). Ce scénario dégraderait nos ratios financiers et augmenterait la durée de désendettement, ainsi que nos dépenses de fonctionnement.

3. Emprunter 25 M€, ce qui induirait un désendettement limité à 4 M€ en 2025 et dégraderait nos ratios.

4. Revoir l'ensemble de nos politiques publiques, en révisant certains des dispositifs contractualisés avec l'Etat, en nous limitant aux actions obligatoires, en éliminant les doublons et en proposant un retour à l'équilibre pour certains satellites du Département.

En conclusion, malgré un contexte contraint, la situation financière du Département reste saine et solide, avec une dette en baisse, des investissements en hausse et une gestion rigoureuse et responsable au service des Corréziens.

Mme BOISSIERAS – Monsieur le Président, chers collègues, je vous prierai d'abord de bien vouloir excuser une intervention rose pâle, Monsieur COMBES ayant déjà fait part de nos remarques dans son discours. Le débat d'Orientations Budgétaires s'inscrit cette année dans une situation inédite, largement décrite dans le rapport, conséquence du vote de la motion de censure de décembre empêchant l'adoption du PLF (Projet de Loi de Finances) du Gouvernement BARNIER, ce qui remet en cause certains dispositifs dans lesquels le Conseil Départemental s'était engagé, comme la fusion des sections soins et dépendances, dont la date d'entrée en vigueur est désormais prévue au 1er juillet.

Rappel est fait sur la disparition des leviers fiscaux pour les Conseils Départementaux qui ne peuvent, de facto, fixer les recettes au regard des dépenses, hormis la possibilité cette année de relever d'un demi-point le taux des DMTO. Le rapport dénonce également l'ingérence de l'Etat dans les politiques départementales, notamment sociales, sans concertation, qui impactent les dépenses. Mais n'est-ce pas là le rôle de l'Etat de mettre en place des garde-fous et des socles communs, même si cela limite la libre administration des collectivités ? Nous reviendrons très certainement sur l'évolution du tarif plancher de l'aide à domicile fixée par l'Etat, lors de la présentation du rapport 201 sur l'autonomie. Est-ce vraiment une calamité ?

L'impact financier de l'ensemble de ces contraintes pour la Corrèze est estimé à 8,6 M€. Pour 2025, les dépenses de fonctionnement sont estimées en augmentation de 12 M€. Pour rappel, elles étaient projetées à + 17 M€ en 2024 et sont maintenues à +10 M€. Les recettes de fonctionnement, annoncées en forte baisse (– 7 M€), étaient prévues en diminution de 11 M€ l'an passé, et le réalisé sera de + 6,2 M€ par rapport à 2023. La prudence est de mise, mais elle est grande.

Les recettes d'investissement prévues demeurent à un niveau très élevé, ce qui permet d'envisager un niveau de dépenses supérieur à 82 M€, bien au-delà de vos objectifs de début de mandat. C'est toujours plus. La stratégie évidente depuis 10 ans reste la même : réduire au maximum les dépenses de fonctionnement sans aller au-delà des seuils fixés par l'Etat en matière sociale. Comme le pire ne se produit pas (et tant mieux), cela permet d'augmenter toujours et encore l'investissement, tout en assurant le désendettement (nécessaire, j'en conviens) de notre collectivité.

Quelle politique à mettre en place pour assurer l'équilibre financier du Département de la Corrèze dans ce contexte ? Réduire l'objectif de dépenses d'investissement : difficile à envisager au regard des opérations structurantes engagées sur les routes, la rénovation énergétique, sur l'eau potable et, bien entendu, du reste à charge à réaliser sur la contractualisation de l'aide aux communes (21 M€ nécessaires pour honorer l'engagement de la collectivité). Augmenter le recours à l'emprunt en le faisant passer de 15 M€ à 25 M€ : nous comprenons qu'il n'est pas dans vos intentions de ralentir la trajectoire de désendettement, les conditions d'emprunt étant, de surcroît, moins favorables désormais. Comment combler donc ce manque de 14,75 M€ sans affecter la capacité d'investissement ni aller au-

delà des 10 M€ d'emprunts nouveaux ? La seule solution réside une fois encore dans la réduction des dépenses de fonctionnement. Diminuer drastiquement les mesures en faveur des politiques publiques est impossible à réaliser, intenable financièrement sur les dépenses sociales, contraintes, intenables politiquement sur les autres interventions. Voici donc le retour de l'efficience de l'action. Les 5 axes envisagés nous semblent nécessaires. S'interroger sur l'efficacité des dispositifs mis en place est le principe premier d'une bonne gestion. D'autant plus que le cinquième satisferait à la préconisation de la CRC (Cour Régionale des Comptes) qui nous incite à revoir l'ensemble des fonctionnements des différents satellites du Conseil Départemental au regard des coûts qu'ils entraînent. Cela me semble très difficile pour certains.

Prenez garde à la méthode : réorganiser, repenser, faire « la chasse à » ne signifie pas pour autant, en s'appuyant uniquement sur l'objectif à atteindre, mettre le monde à l'envers, faire preuve d'inconséquence en jetant parfois le bébé avec l'eau du bain. Je ne doute pas, Monsieur le Président, que le budget 2025 soit prêt. Nous souhaitons qu'il nous éclaire et nous implique dans ce passage en revue annoncé.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT – Le budget 2025 n'est pas encore formellement prêt, car l'ensemble des propositions des services sont en cours d'arbitrages. Néanmoins, une vision plus claire des Orientations commence à se dégager. Notre budget était d'autant moins avancé que nous attendions de savoir si le pays disposerait du sien ou non. Heureusement, Monsieur BAYROU nous a plutôt rassurés en reprenant le travail réalisé par Monsieur BARNIER. Si nous avions dû faire face à une contribution des collectivités de 5 milliards d'€, la situation aurait été très difficile. Il faut garder à l'esprit que ces 5 milliards d'€ ne seront pas sollicités cette année, comme initialement prévu. Monsieur BARNIER est revenu à la précédente version et je pense que la contribution sera établie à 2 milliards d'€ et répétée sur 3 ans.

Vous avez raison de rappeler que la baisse du fonctionnement est intenable aujourd'hui. Cela ne signifie pas que nous ne cherchons pas à réduire les dépenses là où c'est possible, mais de manière globale, ce n'est pas envisageable. Nous avons connu des années d'inflation en 2022-2023 et nous faisons face désormais à une avalanche de mesures. Je pense que les communes et intercommunalités connaîtront une situation similaire. Plusieurs facteurs vont peser sur nos finances, dont le point d'indice des fonctionnaires et la CNRACL (Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales). Cette dernière était équilibrée jusqu'à ce que le Gouvernement actuel commence à y puiser. Les ponctions ont été justifiées par la nécessaire utilisation des excédents. Cependant, comme le souligne la Cour des Comptes, la situation s'accélère pour les retraites dans leur généralité. A l'horizon 2030-2035, des déficits de plusieurs milliards d'€ sont attendus. Il est donc, au contraire, crucial de conserver les excédents.

Concernant notre délibération, elle est double, portant d'une part, sur le débat d'Orientations Budgétaires et, d'autre part, sur les taux, qu'il est important d'acter pour pouvoir ajuster la partie recettes du budget.

Mme BOISSIERAS – Concernant l'augmentation des taux, j'aimerais que Monsieur COMBY nous communique le montant précis de l'impact sur le budget de l'augmentation d'un demi-point.

M. COMBY – L'impact se situe entre 500 000 € et 1 M€.

M. LE PRESIDENT – L'impact net était de 3 M€. Nous ne disposons pas encore des 2 simulations. Les affinages successifs montrent que notre situation reste stable. Les Landes ont légèrement augmenté et nous rattrapent. La Charente-Maritime n'aura rien à verser, ce qui est surprenant puisque ce département bénéficie de 85 M€ de droits de mutation. Nous attendons de Bercy le chiffre exact de notre contribution et les détails concernant la part des primo-accédants. Cette mesure sera gérée département par département. Ainsi, une même personne pourrait être exonérée plusieurs fois si elle change de département. Il s'agit de ne pas refuser une recette pérenne offerte aux départements, mais l'enjeu est ici plus symbolique qu'économique.

M. DUCHAMP – Nous sommes d'accord sur le fait que cette hausse de 0,5 point ne va pas bouleverser la situation. Son impact sera minime sur les recettes du Conseil Départemental. Cependant, elle n'est pas totalement négligeable pour une personne souhaitant acquérir un bien en Corrèze. Elle ne contribuera pas à renforcer l'indépendance financière du Département et ne provoquera pas non plus de crise immobilière en Corrèze, mais elle enverra un mauvais signal aux Corréziens en augmentant encore la pression fiscale, ce qui contribuera à réduire davantage le pouvoir d'achat de chacun. Cette décision est d'autant plus difficile à comprendre que notre situation financière est saine. Comment accepter une augmentation des taux, même minime, dans un contexte financier présenté comme favorable et confirmé par la Chambre Régionale des Comptes ?

Quant au marché immobilier proprement dit, l'impact, bien que limité, restera néanmoins négatif. Il faut noter que les frais liés à l'acquisition immobilière ne sont plus financés par les banques. Cela implique une augmentation de l'apport personnel, limitant ainsi l'accès à la propriété. De plus, nous observons actuellement une nouvelle tendance à la baisse des prix immobiliers, entre 10 et 15 % ces derniers mois, ce qui réduit l'assiette des DMTO. Augmenter le taux ne contribuera pas à redresser le marché. Il serait plus judicieux de se concentrer sur l'amélioration des conditions du marché immobilier pour stimuler les ventes et ainsi générer des recettes supplémentaires de DMTO pour le Département, sans avoir à augmenter les taux. Pour ces raisons, je voterai contre cette augmentation.

M. LE PRESIDENT – Pour ce qui est des conditions d'accès au marché immobilier, il est démagogique de prétendre qu'un coût supplémentaire de 1 000 € sur un bien de 200 000 € serait un obstacle majeur pour ceux qui possèdent déjà une résidence principale ou ont déjà réalisé 30 % de bénéfices sur la vente de leur bien au cours des 10 dernières années. Le véritable problème réside dans l'augmentation globale des coûts de l'immobilier. C'est pourquoi nous aurions voulu proposer une mesure d'exonération pour les primo-accédants. La difficulté concerne principalement les familles avec des revenus moyens qui peinent à accéder à des biens entre 160 000 et 180 000 €. C'est l'une des raisons pour lesquelles le secteur de la construction souffre, car les coûts ont augmenté, rendant les projets à 200 000 ou 250 000 € prohibitifs pour beaucoup de personnes. Quant à la taxation de la plus-value, elle ne s'applique pas uniformément et cette recette ne revient pas au Département. Notre objectif est d'être crédibles face à cette opportunité offerte aux départements, qui doivent se battre pour obtenir des recettes pérennes. Pour les Corréziens, l'impact sera limité, car il est principalement question d'accès à des résidences secondaires. Je rappelle que le Département a réduit son fonctionnement : la hausse vise à demander à une fraction de Corréziens d'apporter une contribution réduite au budget de la collectivité.

Je vous propose de passer aux votes.

- Acte est donné sur la délibération n° 101-1 relative aux Orientations Budgétaires du Département pour 2025

- La délibération n° 101-2 relative au taux de la taxe départementale de publicité foncière et du droit d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux d'immeubles et de droits immobiliers est adoptée à la majorité par 28 voix pour et 10 voix contre.

RAPPORT N° 102

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGÉTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2024

Mme DUBOST – Le tableau enregistre tout au long de l'année les créations, suppressions, modifications des emplois nécessités par les besoins de fonctionnement des services. Ceux qui vous sont proposés aujourd'hui enregistrent pour la collectivité, au 31 décembre 2024, des transformations envisagées sur le dernier semestre 2024.

Par ailleurs, les adaptations sont à noter au titre du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille et du Centre Départemental de Santé, avec notamment des créations de mensualités pour assurer des vacations de médecine générale.

Enfin, aucune transformation n'est enregistrée pour la régie autonome Corrèze Autonomie.

Mme BOUCHETEIL – J'ai une question sur le rapport précédent concernant la gestion des ressources humaines, mais elle est également liée aux emplois. Dans le rapport, il est mentionné : « *L'année 2025 s'annonce également comme une année charnière pour notre collectivité en matière de gestion des ressources humaines. Le contexte politique actuel nous impose de repenser notre organisation et notre fonctionnement* ». Pourriez-vous préciser ce que cela signifie ?

M. LE PRESIDENT – Il n'y a pas de plan secret. Nous demandons à l'ensemble des chefs de service et des directeurs un plan d'efficience, réévaluant certains emplois et optimisant l'utilisation des ressources. L'année est charnière parce qu'elle s'accompagne d'un vaste plan de digitalisation, induisant une adaptation de nos méthodes de travail et du redéploiement vers les Maisons Du Département. Ainsi, il est possible que des secteurs aient besoin d'être renforcés en termes de moyens humains. Certains domaines peuvent être numérisés tandis que d'autres, comme Corrèze Autonomie, pourraient réclamer des renforts si le nombre de dossiers augmente significativement. Si la digitalisation génère la suppression de quelques postes, il faudra alors transformer l'offre globale des métiers. Contrairement aux clichés politiques, la masse salariale n'a pas cessé d'augmenter depuis 2015. Notre démarche vise à réorganiser efficacement nos ressources humaines.

Mme BOUCHETEIL – Je m'interroge sur un lien éventuel avec l'essor de l'intelligence artificielle.

M. LE PRESIDENT – Nous devrons l'utiliser à bon escient, mais nous ne recourons pas encore à ChatGPT. Le propos émis sur France Bleu faisait écho à Corrèze Autonomie sur notre capacité à nous organiser différemment pour être plus efficaces.

Je vous propose de passer au vote.

La délibération n° 102 relative à l'actualisation du tableau des emplois budgétaires au 31 décembre 2024 est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 103

RAPPORT DE SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Mme TAURISSON – Ce rapport traduit le volontarisme du Département de la Corrèze au regard de l'objectif d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et les actions concrètes menées pour soutenir cette égalité au sein de notre collectivité. Cette dernière se distingue, en effet, par un taux de féminisation de 55 %, relativement stable depuis plusieurs années. Si certains métiers restent encore peu mixtes, il est en revanche notable que les emplois d'encadrement supérieur sont majoritairement occupés par des femmes, qui constituent 79 % de la catégorie A, une proportion bien supérieure à la moyenne nationale de la fonction publique territoriale, établie à 69 %.

Soucieux de renforcer notre action en faveur de l'égalité professionnelle et, par la même, de la qualité de vie au travail des agents, nous avons récemment mis en place 2 dispositifs essentiels : d'une part, un outil d'évaluation, l'index EGAPRO qui, avec un score de 77 sur 100, atteste des efforts entrepris pour réduire les écarts de rémunération et favoriser les promotions des agents féminins et, d'autre part, une procédure de signalement pour recueillir et traiter les situations de discrimination, de violence ou harcèlement subies par les agents.

Afin de consolider et prolonger ces avancées, nous poursuivrons la mise en œuvre de notre plan d'action, élaboré en collaboration avec les représentants du personnel, autour de 4 grandes priorités : le développement d'outils internes permettant d'analyser, sur la base de plusieurs indicateurs, l'équilibre professionnel des femmes et des hommes au sein de la collectivité, la poursuite des actions de formation et de sensibilisation aux discriminations pour les agents, l'encouragement de la mixité, de la mobilité et de la diversité des profils au sein des filières, et l'amélioration continue des dispositifs d'aménagement du temps de travail pour permettre aux agents de mieux concilier l'activité professionnelle et la vie familiale.

Au total, par les grandes tendances qui s'en dégagent, ce rapport confirme notre engagement collectif pour une meilleure égalité professionnelle. Un engagement que nous avons et aurons toujours à cœur de défendre et de promouvoir dans l'ensemble de nos compétences et politiques.

Enfin, je profite de la présentation de ce rapport pour saluer, en notre nom à tous, le travail remarquable et la mobilisation des femmes et des hommes au sein de notre collectivité. A travers 123 métiers différents et unis par un même engagement au service de la Corrèze, ils font la force du service public du Département et agissent au quotidien, au cœur des Corréziens. Merci à chacune et chacun.

Acte est donné sur la délibération n° 103 relative au rapport de situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

RAPPORT N° 104

RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA COLLECTIVITÉ EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2024-2025

Mme BUISSON – J'ai le plaisir aujourd'hui de vous présenter le point annuel, maintenant habituel, sur la situation de notre collectivité en matière de développement durable. Une occasion de revenir sur les nombreuses actions conduites à ce titre durant l'année écoulée, tout en esquissant les perspectives de l'année à venir.

Si l'agenda 2030 et les 17 objectifs de développement durable constituent naturellement une des grilles d'analyse possibles pour évaluer l'efficacité des politiques de développement durable au plan national et international, nous avons, pour notre part, fait le choix de nous concentrer sur le programme Corrèze Transition Ecologique, qui nous permet concrètement d'évaluer nos enjeux territoriaux et de calibrer notre action autour de 5 engagements : le déploiement des énergies renouvelables, la sobriété et l'efficacité énergétiques, la promotion de nouvelles mobilités choisies et durables, une gestion plus durable des ressources et le développement des solidarités sociales et territoriales pour tous les Corréziens.

Dans le domaine des énergies renouvelables et de la sobriété et de l'efficacité énergétique, nous continuons le déploiement de notre programme "Corrèze Bouclier Energétique" pour protéger les Corréziens des effets de la crise énergétique. Les interventions portent sur le patrimoine bâti privé et se traduisent principalement par l'amélioration du confort des logements. Fin 2024, 549 demandes étaient enregistrées et 365 engagées, représentant plus de 940 000 € d'aides départementales pour, au global, 8 M€ de travaux. En parallèle, nous veillons aussi à maîtriser les dépenses d'énergie de la collectivité en menant des travaux de rénovation et d'amélioration énergétique qui, conjugués aux efforts individuels et collectifs, contribuent à des consommations plus sobres (économie de 5 % dans les collèges publics entre 2022 et 2023, par exemple). Par ailleurs, nous produisons une électricité renouvelable avec autoconsommation sur nos propres bâtiments, comme nous l'avons fait dès l'automne dernier en équipant l'Hôtel du Département "Marbot" et le Musée du Président Jacques Chirac d'ombrières photovoltaïques, avec 1,5 M€ investis pour 115 000 € d'économies annuelles attendues. Dans ce même esprit de circuit court de l'énergie qui vise à encourager la production et la consommation locales d'électricité, nous accompagnons également, à travers la SEM (Société d'Economie Mixte) "Corrèze Énergies Renouvelables", près de 30 projets de hangars photovoltaïques représentant, là aussi, de nombreuses économies d'énergie.

S'agissant à présent de la promotion des nouvelles mobilités, nous mettons en place un schéma de mobilité douce innovant et adapté aux spécificités de la ruralité. Pour ce faire, nous nous appuyons sur le réseau des Voies Vertes Pâles. Comme vous le savez, il s'agit d'un modèle de voirie partagée, coconstruit avec les acteurs locaux, qui combine la recherche de sobriété foncière et l'aspiration à de nouvelles formes de mobilités douces, tant pour le quotidien que pour les loisirs et naturellement le tourisme. Après une expérimentation réussie en Xaintrie, les Voies Vertes Pâles s'étendront, dès juillet 2025, sur 1 165 kilomètres et relieront 78 points d'intérêts départementaux contribuant ainsi à valoriser notre offre touristique, culturelle et patrimoniale.

Nous sommes, en outre, pleinement engagés pour une gestion plus durable des ressources et la sauvegarde de la biodiversité et des milieux naturels. Comme vous le savez, le programme d'animation grand public sur le site de la Réserve Départementale de Biodiversité d'Argentat-sur-Dordogne rencontre un vif succès. En 2024, près de 1 150 personnes sont venues découvrir cet espace naturel, appelé à s'imposer très clairement comme l'un des sites les plus fréquentés en Limousin. La biodiversité est aussi au cœur de notre engagement dans le cadre de la campagne de lutte contre les dépôts sauvages « La Corrèze, je l'aime, je la préserve », avec une deuxième édition qui a réuni 1 000 Corréziens et qui a permis de collecter 23 tonnes de déchets. L'action sera renouvelée ce printemps.

Protéger la ressource, c'est aussi anticiper les conséquences du réchauffement climatique sur notre bien commun : l'eau. A cet égard, face aux épisodes de sécheresse et à la nécessité de rationaliser nos usages de l'eau, nous poursuivons le déploiement des cuves de récupération des eaux pluviales sur nos propres bâtiments. Celles qui ont été installées aux CERBF (Centres d'Entretien des Routes, des Bâtiments et de la Fibre) d'Argentat, d'Egletons et de Chameyrat ont contribué à une baisse de 50 % des consommations l'an passé. Cette année, de nouveaux récupérateurs seront installés. Plus largement, l'eau a constitué un enjeu majeur sur cette année 2024 avec notre PDGE (Plan Départemental de Gestion de l'Eau), qui a permis de définir des objectifs de gestion durable et partagée des ressources en eau de la Corrèze en essayant de s'adapter le plus possible au changement climatique, tout en œuvrant au maintien des activités économiques et des services publics. Je ne reviendrai pas sur cette notion que nous utilisons désormais très souvent autour de cet étiage économique important à maintenir. Après une phase de concertation avec l'ensemble des acteurs de l'eau et une validation lors de la séance plénière de juillet dernier, le PDGE, notre feuille de route corrézienne, va désormais entrer dans sa phase opérationnelle avec la mise en œuvre de 110 actions concrètes, articulées autour des 3 axes majeurs : préserver et mobiliser la ressource, éviter les gaspillages et réduire les consommations, et connaître, gérer et partager.

Le troisième volet du développement durable concerne la cohésion sociale et la solidarité territoriale, avec des objectifs, là encore, renforcés autour d'actions en faveur du bien-vivre en Corrèze à tous les âges de la vie. A cet égard, je voudrais souligner à nouveau l'importance de notre Service Public Corrèze Autonomie qui, avec quelque 7 000 appels traités par mois et plus de 8 000 visites effectuées à domicile, a démontré au bout d'1 an toute son efficacité au plus près des besoins des usagers et de leurs familles. Ce bilan et les innovations à venir sont très encourageants. Parallèlement, nous avons maintenu l'amélioration continue du réseau routier départemental avec la déviation de Lubersac, dont la mise en service est prévue pour juin 2025, ains que le soutien à notre économie locale à travers la démarche Origine Corrèze qui compte 1 130 produits et savoir-faire distingués, 316 entreprises, 12 bistros labellisés, pas moins de 45 opérations de promotion menées en 5 ans. Forts du succès de cette démarche, nous souhaitons désormais poursuivre, aux côtés des labellisés, la stratégie de développement et de rayonnement de la marque dans le cadre d'un acte 2 d'Origine Corrèze. Nous avons, en outre, poursuivi le déploiement du plan Ambition Tourisme pour promouvoir la destination Corrèze qui, pour rappel, a généré, en 2024, 7 millions de nuitées et 330 M€ de consommation. Nous avons fidélisé les Corréziens, dont 2 170 sont titulaires du "Pass Corrézien" initié en 2024, et attiré de nouveaux investisseurs pour accompagner également les professionnels vers une offre touristique plus durable et responsable. Enfin, nous avons maintenu notre plan Bien-vivre au Collège avec des actions de sensibilisation et de lutte contre les gaspillages alimentaires et les 13 projets écoresponsables de nos collégiens.

Au total, ce rapport nous rappelle, s'il en était besoin, que les enjeux du développement durable irriguent bien l'ensemble des politiques départementales et appellent donc une action volontariste de notre part. Une action que nous portons aux côtés des forces vives du territoire, notamment la nouvelle Assemblée Citoyenne, pour un Département accélérateur de la transition écologique, protecteur et fédérateur des Corréziens, et pleinement engagé pour leur qualité de vie et l'avenir du territoire. Un avenir qu'il ne s'agit pas tant de prévoir, mais bien de rendre possible.

M. BOUZON – Monsieur le Président, chers collègues, la présentation du rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable est l'occasion de mettre au centre du débat démocratique les choix de l'action publique de la collectivité territoriale. C'est un rapport obligatoire. Il faut en prendre acte.

Dans ce rapport, on parle de véhicules électriques, de cuves de récupération d'eau, de la biodiversité, des Voies Vertes Pâles, des routes, du plan de gestion de l'eau, du Bien-vivre en Corrèze à tous les âges, de l'emploi des personnes handicapées, d'Origine Corrèze, de Boost'Projets, du plan d'action contre le gaspillage alimentaire, tout cela dans une centaine de pages, avec pour perspective finale de réduire les besoins énergétiques pour l'année 2025, mais aussi de valider le programme d'action du PDGE. Ce sont 15 des objectifs sur les 17 à atteindre qui sont inscrits dans cette méthodologie. 15 sur 17, c'est bien, même si tout n'est pas forcément facilement quantifiable, et même si ce rapport constitue une sorte de fourre-tout, un peu comme la Samaritaine.

Le Département devrait continuer dans cette démarche et faire davantage encore en matière d'énergie verte, par exemple, et de véhicules électriques. Faire davantage aussi en matière de végétalisation des cours de collège et faire davantage concernant la lutte contre la précarité et la pauvreté énergétique, ainsi que la précarité alimentaire et humaine.

Enfin, je note que, dans ce rapport sur l'année 2024, il est fait mention de l'Assemblée Citoyenne dans le cadre de la cohésion et de la solidarité territoriale. Je veux rappeler ici à l'ensemble des conseillers départementaux que l'Assemblée Citoyenne se consacrera en 2025 à l'élaboration d'actions concrètes et à leur mise en œuvre. Les visites de terrain, les réunions de travail et de brainstorming, ses rencontres avec les experts lui permettront de rédiger un cahier de propositions témoignant des préoccupations des Corréziens, car cette Assemblée nourrit une véritable approche sensible de notre territoire et souhaite tout mettre en œuvre pour le protéger et l'ancrer dans un développement plus vert, plus durable et surtout plus solidaire.

Je vous remercie.

Mme BUISSON – Chaque année, j'entends la remarque sur l'exhaustivité de ce rapport. Je préfère la formule de « liste à la Prévert », un peu plus poétique que la Samaritaine. Cela étant dit, je vous invite à parcourir la Samaritaine du sous-sol au dernier étage, parce qu'on y trouve toujours plein de choses intéressantes. Effectuer une lecture annuelle de nos actions en faveur du développement durable constitue aussi un bon exercice de prise de conscience.

Acte est donné sur la délibération n° 104 relative au rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable 2024-2025.

RAPPORT N° 105

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Mme CHAMBON – Je vous invite à prendre connaissance dans ce rapport des différentes décisions prises par le Président à la suite des délégations consenties par l'Assemblée départementale.

Acte est donné sur la délibération n° 105 relative au compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu des délégations consenties par le Conseil Départemental.

RAPPORT N° 201

BILAN ET PERSPECTIVES DE CORRÈZE AUTONOMIE

Mme MAURIN – Je vais commencer par vous présenter le bilan consacré à l'activité de Corrèze Autonomie au bout d'1 an.

Corrèze Autonomie, c'est d'abord la réponse du Département au défi du vieillissement et de l'autonomie des Corréziens. Face au vieillissement accéléré de la population corrézienne, dont un tiers a plus de 60 ans, face à la complexité croissante des dispositifs d'accompagnement et à la volonté gouvernementale d'uniformiser les politiques de l'autonomie, le Département de la Corrèze a fait le choix de créer, dès le 1er janvier 2024, son propre Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA). Un dispositif ambitieux visant à simplifier l'accès aux droits et aux services pour nos concitoyens en situation de grand âge, de dépendance, de handicap, de fragilité, ainsi que leurs aidants, tout en améliorant la coordination entre les acteurs locaux.

Comme vous le savez, nous avons fondé Corrèze Autonomie sur 3 principes fondamentaux :

- la simplicité, avec un numéro unique, le 05 55 19 19 19, joignable 24 h/24 et 7j/7, pour centraliser les demandes et orienter efficacement les usagers ;
- la proximité, à travers un réseau de coordinatrices présentes sur le terrain pour assurer un suivi personnalisé ;
- la réactivité, grâce à une organisation plus efficiente, permettant une prise en charge rapide des demandes et une coordination plus fluide entre les services.

Je voudrais saluer, en notre nom à tous, le haut niveau d'engagement des 150 agents chargés d'accueil, coordinatrices de proximité, superviseurs territoriaux, personnels de téléassistance, instructeurs, évaluateurs et tous ceux qui font, au quotidien, la force de Corrèze Autonomie. Grâce à leur mobilisation, le dispositif présente un premier bilan positif et des avancées concrètes pour le bien vieillir des Corréziens.

1 an après son lancement, ce Service Public a démontré sa pertinence et son efficacité en apportant une réponse plus fluide et accessible aux besoins de nos concitoyens. Tout d'abord, l'accès au service s'est considérablement simplifié grâce au numéro unique qui a traité plus de 84 000 appels en 2024. Ce volume confirme l'appropriation rapide du dispositif par les usagers et la pertinence de cette porte d'entrée unique. La réactivité a été au rendez-vous, avec 63 % des demandes traitées immédiatement, sans transfert vers un service expert. Il s'agissait ensuite de maintenir un lien de proximité avec les bénéficiaires. Les résultats montrent, là aussi, que cet objectif a été atteint avec 13 175 visites à domicile réalisées en 2024, soit 80 % de plus qu'en 2023. 3 191 bénéficiaires ont été reçus dans les 29 points d'accueil de proximité, marquant une hausse de 15 % par rapport à l'ancien dispositif avec les Instances de Coordination de l'Autonomie (ICA). Ainsi, contrairement aux craintes exprimées par certains, le lien humain n'a pas été altéré, comme en témoigne le haut niveau de satisfaction des usagers, qui attribuent au service une note moyenne de 4,6 sur 5.

Par ailleurs, Corrèze Autonomie a permis une amélioration notable des délais d'instruction, avec une première prise en charge des demandes arrivant au numéro unique, qui intervient désormais sous 24 à 48 heures. Le délai moyen de traitement des dossiers APA est réduit de moitié, passant de 95 à 46 jours. Ces résultats encourageants, nous les devons aussi à une meilleure fluidité administrative, qui nous permet d'apporter une réponse plus rapide aux besoins des Corréziens fragiles. L'efficacité de Corrèze Autonomie repose, en effet, sur 3 leviers majeurs :

- une organisation plus efficiente, marquée par l'intégration des ressources des anciennes ICA, qui a permis d'optimiser les moyens et d'assurer le traitement homogène des demandes sur tout le territoire ;
- une capacité d'adaptation accrue, avec la formation des équipes et la mutualisation des compétences afin de répondre à l'augmentation des demandes ;

- un ancrage territorial et une proximité humaine renforcée, grâce à une présence physique assurée sur le terrain au sein des 29 points d'accueil et à la multiplication des visites à domicile.

Je vous propose de visionner une vidéo retraçant le fonctionnement de Corrèze Autonomie et présentant quelques retours d'expérience.

Une vidéo est projetée en séance.

Mme PADILLA-RATELADE – Merci pour cette vidéo qui illustre tout à fait l'intérêt de Corrèze Autonomie, ainsi que la force de partenariat qui s'est nouée avec l'ensemble des acteurs de l'autonomie, qu'il s'agisse de ceux qui se sont exprimés dans la vidéo ou de ceux qui œuvrent au quotidien pour le Bien vieillir en Corrèze. Nous saluons leur mobilisation et leur adressons nos vifs remerciements.

Si les résultats obtenus au cours de cette première année sont largement positifs, Corrèze Autonomie doit désormais poursuivre sa dynamique et s'adapter aux besoins croissants et nouveaux des usagers. A cet égard, nous avons identifié 4 défis à relever :

– L'un des principaux enjeux identifiés concerne l'optimisation de l'organisation, afin d'assurer une répartition plus équilibrée des ressources humaines sur le territoire. L'analyse des premières données d'activité a, en effet, mis en évidence une charge de travail plus importante dans certains secteurs, notamment en Basse-Corrèze où la population âgée est plus dense. Cette situation a nécessité des ajustements dans l'organisation des coordinatrices de proximité, avec la mobilisation de renforts ponctuels et le redécoupage de certains secteurs d'intervention. Pour l'avenir, il s'agira d'instaurer un pilotage encore plus fin de la répartition des missions, en prenant en compte non seulement la démographie, mais aussi la projection d'évolution des besoins. Une révision régulière des affectations des agents et des points d'accueil sera donc nécessaire afin de garantir une qualité de service homogène sur l'ensemble du territoire.

– Le deuxième axe de développement touche à une modernisation de l'offre de téléassistance et son adaptation aux attentes nouvelles des usagers. Si Corrèze Autonomie a hérité d'une offre de téléassistance fonctionnelle, cette dernière n'est cependant plus en phase avec les évolutions technologiques et sociétales. Ainsi, un plan de modernisation est en cours, avec notamment le déploiement de solutions innovantes : capteurs de chutes intelligents, applications mobiles de téléassistance, dispositifs de géo-repérage et d'alerte basés sur l'analyse des routines quotidiennes. L'objectif de cette modernisation est, d'une part, de renforcer la sécurité des bénéficiaires en apportant une réponse plus adaptée à leurs besoins et, d'autre part, de garantir la viabilité financière du service en optimisant son modèle économique.

– Par ailleurs, Corrèze Autonomie, en tant que pierre angulaire d'un écosystème d'accompagnement global, devra approfondir une coopération avec les acteurs des secteurs sanitaire et médico-social. Plusieurs chantiers sont ainsi ouverts : l'amélioration de la gestion des sorties d'hospitalisation, en lien avec les centres hospitaliers et le Dispositif d'Accompagnement à la Coordination (DAC) ; le renforcement de la prévention et le repérage des situations à risque, avec le concours des professionnels de santé de proximité (les généralistes, les infirmiers, les pharmaciens) ; le lancement d'un vaste programme de prévention et de repérage des fragilités baptisé ICOPE, auquel nous prendrons part et qui concernera 58 200 Corréziens ; l'accès optimisé aux droits, par exemple en facilitant l'adaptation à la sécurisation du logement et en rendant l'information plus accessible aux bénéficiaires et leurs familles.

– Enfin, il conviendra de conforter Corrèze Autonomie dans le cadre de la généralisation du Service Public Départemental de l'Autonomie. Le fait que notre Département ait été le premier à préfigurer le SPDA constitue une opportunité, mais aussi une responsabilité. Nous devrons, en ce sens, continuer à démontrer la pertinence du modèle corrézien afin d'inspirer d'autres territoires et peser sur les discussions nationales. A cet égard, le Département devra renforcer son dialogue avec l'Etat et la CNSA, notamment sur les aspects de financement et de structuration du service, qui permettront d'anticiper les évolutions réglementaires et budgétaires, et d'ajuster Corrèze Autonomie en conséquence.

En conclusion, grâce à une organisation plus efficiente et une réalité accrue, Corrèze Autonomie a contribué à poser les bases d'un modèle social innovant pour la Corrèze et les Corréziens. De fait, l'année écoulée a permis d'ancrer Corrèze Autonomie comme un service public de référence, démontrant sa capacité à améliorer l'accompagnement des usagers, tout en garantissant une gestion plus efficace des ressources. Pour autant, les défis demeurent et les mois à venir devront nous consacrer à la consolidation de l'organisation de la modernisation des outils, au renforcement des partenariats, pour faire de Corrèze Autonomie un modèle pérenne et exemplaire à l'échelle nationale, qui garantisse à chaque Corrézien dans la durée, un accompagnement de qualité, toujours plus juste, plus rapide et plus humain.

En marge de ce rapport, je voudrais également vous présenter un nouveau dispositif "VIGI CORREZE", visant à sécuriser les déplacements des activités du quotidien. Forts de l'expérience de Corrèze Autonomie en matière de téléassistance, nous vous proposons un nouveau dispositif mobile de géolocalisation et d'alerte. Il s'agirait d'apporter une solution aux familles souhaitant munir leurs enfants d'un outil de sécurisation pour leurs déplacements quotidiens, notamment les élèves, les écoliers, les collégiens, les lycéens, pour leur trajet établissement-domicile. Face aux inquiétudes légitimes de nombreux parents, "VIGI CORREZ"E apportera une solution concrète et rassurante en cas d'urgence ou d'alerte. Le jeune pourra être localisé en temps réel et entrer en contact avec notre centre de téléassistance dédié. Ce service permettra ainsi d'accompagner sereinement l'autonomie des plus jeunes, tout en garantissant un lien permanent avec leurs proches. "VIGI CORREZE" pourra également être proposé à toute personne souhaitant bénéficier d'une solution de géolocalisation et d'alerte adaptée à ses activités du quotidien, à l'instar des personnes pratiquant une activité sportive en solitaire ou des travailleurs indépendants évoluant en extérieur.

Au fond, la valeur ajoutée de "VIGI CORREZE" est de permettre de localiser une personne dans ses déplacements grâce à un traceur GPS (Global Positioning System) discret et une application mobile ; de faciliter la remontée d'alerte et la levée de doutes grâce à la téléassistance, et rassurer les familles grâce à un dispositif de suivi et d'alerte fiable et respectueux de la vie privée ; de prévenir l'insécurité en définissant les périmètres de sécurité, comme les trajets établissement scolaire-domicile ou domicile-travail, ou encore des parcours de jogging. S'agissant du tarif, le service sera proposé avec un abonnement de 24 € par mois pour "VIGI CORREZE" seul et de 29 € par mois pour l'application de supervision. Le lancement de ce dispositif est prévu dès le début du mois de mars 2025.

Mme BOUCHETEIL – Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Conseillers Départementaux, nous sommes appelés à examiner aujourd'hui un rapport qui touche le cœur même de notre mission de service public : l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie. Ce rapport nous présente à la fois un premier bilan de Corrèze Autonomie, ses évolutions, le déploiement de ICOPE (Integrated Care for Older People), mais aussi la priorisation des heures APA, la création de l'APA flash et surtout des choix budgétaires aux conséquences lourdes pour les Corréziens concernés. Le dispositif Corrèze Autonomie, présenté ici comme une innovation majeure en matière de prise en charge du vieillissement et de la perte d'autonomie, avec des chiffres soigneusement sélectionnés, est censé apporter plus de simplicité, de proximité et de réactivité aux Corréziens les plus vulnérables.

Tout d'abord, le rapport indique que Corrèze Autonomie a permis une nette amélioration du service rendu aux usagers à coût constant. En réalité, il s'agit d'une réallocation des moyens humains et des points de proximité supprimés. Cela signifie donc que l'effort repose avant tout sur une réorganisation interne, et surtout une hausse des charges de travail et des missions pour les agents. Je tiens d'ailleurs à saluer le travail remarquable des coordinateurs de proximité qui jouent un rôle essentiel sur le terrain, doivent assumer un volume toujours plus important de visites, et se retrouvent désormais avec de nouvelles missions, notamment l'évaluation et la révision de l'APA. Pourquoi ne plus confier ces évaluations à des professionnels du médico-social, comme c'était le cas auparavant ? Un infirmier, un médecin, une assistante sociale ne sont-ils pas mieux placés pour apprécier les besoins des bénéficiaires ? Comment ces coordinateurs ont-ils été formés à une mission aussi délicate ?

Mais allons au cœur du sujet. Avec ce rapport, nous avons la confirmation de ce que nous redoutions depuis plusieurs mois selon les retours de terrain exprimés : une restriction des aides APA avec des plans déjà revus à la baisse. Vous nous parlez de priorisation, de recentrage, mais soyons clairs, Monsieur le Président, il s'agit avant tout de limiter les dépenses face aux demandes croissantes. Vous aviez déjà fait le choix, il y a plusieurs mois, de supprimer les aides pour le portage de repas du fait de l'impossibilité, semble-t-il, d'obtenir désormais une aide administrative en l'absence

de prestataires. Pourquoi une telle différence de traitement selon les situations ? Alors que la population vieillissante de notre Département nécessite un renforcement des moyens d'accompagnement, la majorité départementale nous propose de plafonner les aides APA et de restreindre les prestations.

Cela signifie, en clair, moins d'heures d'aides à domicile pour ceux qui en ont besoin. Le plus inquiétant, c'est cette volonté de limiter les aides humaines : suppression de l'APA pour les tâches domestiques, comme le ménage ou l'entretien du linge, alors qu'elles sont essentielles au maintien à domicile ; suppression des aides pour la toilette et le change, mais maintien de l'aide pour l'habillage. Ainsi, on habillerait des personnes sans s'assurer qu'elles soient correctement lavées. Toutes les toilettes ne relèvent pas du soin. Certaines dépendent effectivement du soin et donc de l'ARS, mais d'autres ne concernent que l'hygiène et relèvent de la dépendance, donc de l'APA. Preuve en est, les formations d'aides à la toilette qui sont dispensées aux aides à domicile. Qui prendra le relais ? Les aidants familiaux parfois épuisés, des prestataires privés à la charge des usagers ? Ces choix ne sont pas anodins. Ils visent à contenir les dépenses départementales sur le dos des bénéficiaires.

Quel accompagnement des bénéficiaires et des familles face aux nouvelles limitations d'aides et aux révisions de leurs plans à la baisse ? Quels dispositifs alternatifs pour des tâches désormais exclues de l'APA ? Pourquoi n'y a-t-il eu aucune concertation avec les associations et les professionnels du secteur en amont de cette décision ? La question de la perte d'autonomie est un enjeu majeur pour les années à venir, avec une forte hausse du nombre de personnes âgées et personnes âgées dépendantes. Elle mérite mieux que d'être considérée comme une variable d'ajustement budgétaire. Elle exige une véritable politique sociale fondée sur l'égalité, la solidarité et la dignité humaine. Or, nous voyons ici une logique qui tend à minimiser l'engagement du Département en limitant les ADAPA (Aide à Domicile Aux Personnes Agées) et en faisant peser le poids financier sur les familles et leurs aidants. L'AMAC (Académie des Métiers de l'Autonomie en Corrèze) devait former des pépites. Qu'en est-il aujourd'hui ? Il faudra d'ailleurs penser à mettre à jour vos référentiels sur le site du Département, notamment sur le métier d'aide à domicile, car il est stipulé que les aides à domicile interviennent chez les personnes âgées ou en situation de handicap en perte d'autonomie dans le cadre d'un plan d'aide : aider la personne dans l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne, aide à la toilette.

Nous sommes à un tournant. Ce vote ne concerne pas seulement une révision de l'APA, il engage notre vision du service public et de la solidarité en Corrèze. Nous refusons que cette révision se fasse au détriment des bénéficiaires. Nous refusons ce choix politique et vous demandons d'assumer pleinement votre rôle en faveur de la solidarité. Nous avons un devoir envers nos aînés, envers les personnes en situation de handicap, envers les aidants familiaux et les professionnels qui les accompagnent au quotidien. La perte d'autonomie ne doit pas devenir un marché où chacun se débrouille avec ce qu'il reste.

Nous voterons donc contre ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT – Je n'en attendais pas moins. Je pense que votre frustration concernant vos propos antérieurs sur Corrèze Autonomie vous amène à tenir un discours empreint de démagogie et d'injustice profonde. Je suis partagé entre l'envie de répondre et celle de m'abstenir, tant vos propos sont grossiers et malhonnêtes sur le fond. Je comprends votre frustration. Vous aviez émis de nombreuses critiques sur Corrèze Autonomie et son incapacité présumée. Aujourd'hui, ce dispositif fait l'unanimité. Mettre en place un tel système en seulement une année est exceptionnel et unanimement reconnu. Le tableau que vous dressez n'est pas digne. Je comprends que vous fassiez de la politique politicienne, mais je trouve regrettable que quelqu'un de votre qualité, qui connaît ces sujets, puisse s'abaisser à ce niveau d'inconscience.

Je ne peux pas laisser dire que nous pratiquons la variable d'ajustement humaine. C'est méconnaître complètement la réalité. Je me souviens de vos propos en 2016 lors de la réforme de l'APA. Heureusement que nous l'avons mise en œuvre, car le clientélisme permanent, toutes sensibilités confondues, avait conduit à 1 million d'heures d'APA et de PCH en Corrèze. Aujourd'hui, nous en sommes à 600 000 heures. La réalité, c'est que nous sommes à découvert pour la deuxième année consécutive. Même si nous promettions 1 million d'heures, soit le double du budget actuel, nous ne serions pas en mesure de trouver les personnes pour effectuer le travail. C'est la réalité à laquelle nous sommes confrontés. Je ne m'offusque pas du fait que nous soyons passés de 23 à 24,80 €. Historiquement, votre majorité

avait maintenu les tarifs de l'APA très bas à 17,68 €. Notre première décision en 2015 a été de porter le montant à 21 € et de mettre en place un système validé, y compris par les syndicats, pour que ceux qui ont le plus de moyens puissent payer un peu plus. Aujourd'hui, la loi ne nous autorise plus à faire cette distinction. Et pourtant, ce serait plus que nécessaire.

Je souhaite vous présenter la réalité de la situation concernant l'aide à domicile en France. Selon un article récent du Monde, 43 % des heures effectuées à domicile concernent la perte d'autonomie, 38 % le ménage (des foyers actifs), 11 % la garde d'enfants et 3 % d'autres services. L'Etat consacre actuellement 6 milliards d'€ en crédits d'impôt pour le ménage, ce qui est légèrement inférieur aux 6,8 milliards d'€ investis par les départements dans le maintien de l'aide à domicile. Si cette somme était allouée aux départements, cela permettrait de financer intégralement la dépendance.

La question principale n'est donc pas budgétaire, mais porte plutôt sur la revalorisation des métiers. Dans notre réforme, nous avons fait en sorte que le service mandataire soit indépendant, sans lien financier avec la collectivité. Nous avons supprimé l'aide pour le service mandataire, car il s'agit d'un secteur concurrentiel qui ne peut bénéficier d'aides. A l'avenir, les agents qualifiés pourront s'installer à leur compte en tant que mandataires, ce qui coûtera moins cher au Département, tout en leur permettant de demander une rémunération plus élevée, entre 18 et 20 € de l'heure. Ils pourront, par ailleurs, travailler davantage à temps plein, contrairement à la situation actuelle où 80 % des effectifs travaillent moins d'un mi-temps. Nous devons nous assurer que les 600 000 heures que nous finançons sont équitablement réparties entre ceux qui en ont réellement besoin et ceux qui bénéficient d'un réseau. L'objectif est de garantir que tout le monde pourra percevoir l'APA. Le modèle corrézien, basé sur le prestataire, est le plus coûteux. L'accusation selon laquelle nous pratiquons la régulation budgétaire en Corrèze est donc inexacte. Un mandataire payé au SMIC nous coûte moins de 12 € de l'heure.

Concernant l'aide au repas, nous avons mis en place un système universel en utilisant les agents déjà employés dans les services de portage à domicile et les cuisines existantes. Nous avons étendu ce service en faisant appel à La Poste, ce qui nous permet d'éviter de subventionner le portage. Cette efficience n'engendre aucun coût supplémentaire pour les usagers et nous permet de financer le fonctionnement de Corrèze Autonomie, qui traite désormais le double de dossiers pour un coût supplémentaire de 500 000 €. Je ne vous ferai pas l'offense de revenir sur les propos que vous avez autrefois tenus dans cette Assemblée, mais nous avons démontré que, avec le même personnel, nous pouvons améliorer la qualité et l'efficacité du service. Certes, quelques personnes qui préféraient travailler seules ou qui n'adhéraient pas à une politique uniforme sur l'ensemble du territoire sont parties, mais c'est pour le mieux : ceux qui ne veulent pas adhérer à notre schéma d'efficience et de recentrage sur l'usager n'ont pas leur place dans le dispositif de Corrèze Autonomie.

Je réfute l'idée que nous déstructurons le service d'évaluation de l'APA. Au contraire, un service dévalorisé coûterait encore plus cher au Département. L'APA flash a été mise en place pour répondre à une demande des usagers. Elle permet d'accorder rapidement un volume d'heures d'aide à domicile aux personnes sortant d'hospitalisation, sans avoir à attendre l'évaluation complète de l'APA. Nous avons coordonné les efforts du DAC (Dispositif d'Appui à la Coordination), de l'ARS, des assistantes sociales des hôpitaux et de la Direction commune des hôpitaux pour optimiser ce dispositif.

Concernant l'évolution des postes, nous sommes partis de la situation existante en conservant les affectations du personnel. Puis, nous avons constaté des disparités démographiques entre les territoires, ce qui a nécessité des ajustements. Certains agents de Haute-Corrèze ont été amenés à travailler en Basse-Corrèze pour équilibrer la charge de travail. Nous proposons donc de recalibrer les secteurs en fonction des besoins, tout en prenant en compte les temps de déplacement. Il est normal de mettre en cohérence les forces vives et les besoins du terrain dans le cadre d'une approche départementale du sujet. Je réfute l'assertion selon laquelle le nombre de points de proximité sera réduit : c'est faux. Nous prévoyons d'ailleurs d'établir une Maison du Département à Bugeat pour accueillir un point de proximité. Notre objectif est d'assurer une adéquation entre les sites départementaux et les points de proximité sur l'ensemble du territoire. Il est important de noter que nous recevons autant, voire plus de visites dans les points de proximité qu'auparavant, malgré des horaires d'ouverture réduits. Nous avons optimisé l'organisation en proposant des permanences sur des créneaux définis, et nous ne recevons pas moins de personnes pour autant.

Pour rappel, la première réforme de 2016 a été entreprise pour coller à la démographie de nos territoires. Notre anticipation nous a permis d'éviter le pire. Corrèze Autonomie est un succès que nous devons continuer à développer. Nous allons notamment nous concentrer sur la prévention pour « mourir sans dépendance » et améliorer la qualité de vie des personnes âgées.

Un autre projet important, qui ne fait pas partie de Corrèze Autonomie et que nous travaillerons en collaboration avec la Direction des Hôpitaux, concerne les soins palliatifs. Nous souhaitons mettre en place une unité mobile pour éviter les allers-retours inutiles entre le domicile et l'hôpital. Cette approche permettrait également de mieux accompagner les EHPAD, où le nombre de décès augmente par rapport au nombre de places (1 pour 2 dans l'année, soit un temps moyen de 6 mois).

Enfin, concernant l'aide à la toilette (à distinguer de l'hygiène de l'élimination, c'est-à-dire aller aux toilettes), nous cherchons à clarifier les rôles de chacun. Beaucoup d'infirmières libérales ne souhaitent plus prendre en charge l'aide à la toilette, bien que nous ne manquions pas de personnel infirmier en Corrèze. Il existe actuellement un problème de réforme de la tarification pour les infirmières (réforme à laquelle je n'adhère pas) consistant à rémunérer le premier acte de la journée à 100 %, le deuxième à 50 % et à décréter la gratuité pour le troisième et les suivants. Cela pose des difficultés, notamment lorsqu'il s'agit d'actes complexes, comme la toilette. Par exemple, si une infirmière doit préparer un pilulier, faire une toilette et une piqûre, ces actes sont sous-payés. Bien que le sujet soit important, il relève de l'Assurance Maladie et de la corporation et ne devrait pas être compensé par les services d'aide à domicile ou les services mandataires. Nous avons donc clairement défini la limite entre l'aide à la toilette, qui relève du soin lorsque la personne est alitée, et l'assistance à la toilette, qui relève de la dépendance, donc du Département. Sur notre site, nous allons remplacer « aide à la toilette » par « assistance à la toilette » pour clarifier cette distinction. L'assistance à la toilette et l'hygiène de l'élimination sont de la responsabilité du Département lorsque la personne est dépendante, mais qu'elle peut se déplacer seule. En revanche, la prévention des escarres et les soins plus poussés relèvent du domaine médical. Cette clarification est nécessaire pour éviter les malentendus et assurer une répartition logique des responsabilités.

Dans les EHPAD, nous sommes confrontés à une problématique similaire. A partir du 1er juillet, les EHPAD ne seront plus directement sous la compétence du Département de la Corrèze, mais nous aurions abordé le sujet de la même manière. Idem pour l'Aide Sociale à l'Enfance : les enfants présentant une orientation MDPH doivent être pris en charge par l'Etat dans le cadre de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, et non par le dispositif de l'ASE. De même, pour les enfants dont la situation passe en jugement, c'est à la Protection Judiciaire de la Jeunesse d'intervenir, pas à l'ASE.

Nous prévoyons de rencontrer tous les services d'aide à domicile et les services mandataires pour clarifier ces points. C'est notre modèle social « à la corrézienne » qui nous permet cette approche. Contrairement à d'autres départements, comme la Haute-Vienne, où la majorité des heures se font en CESU (Chèque Emploi Service Universel), notre modèle nous permet de mieux répartir l'offre et d'assurer un équilibre. Il est important de se concentrer sur les gestes essentiels de la vie, qui sont de la responsabilité du Département. Le reste doit être assumé par les personnes elles-mêmes et, heureusement, beaucoup en Corrèze en ont encore les moyens. Nous devons être rigoureux dans la définition de nos responsabilités, sinon l'Etat risque de nous transférer de plus en plus de charges.

Quant à l'AMAC, elle constitue une réussite, mais nous faisons face à des défis. Nous avons besoin de plus de 150 personnes aujourd'hui et nous n'en comptons que 70 à 75. Des systèmes parallèles commencent à se développer. Nous allons poser clairement la question à l'ensemble des opérateurs pour savoir s'ils veulent continuer à se mobiliser derrière l'AMAC, qui a pris le sujet à bras-le-corps. Par exemple, des EHPAD ont préféré développer leur propre système plutôt que d'utiliser l'AMAC. Dans ce cas, est-il judicieux de continuer à investir 500 000 à 1 M€ par an dans le dispositif ?

Concernant l'efficience, nous avons été précurseurs en France avec la création de la Corrèze Conciergerie, qui coûte entre 50 000 et 100 000 € par an. Aujourd'hui, toutes les intercommunalités ont repris ce modèle. Nous nous demandons si, pour le budget 2025, nous ne devrions pas réorienter les moyens du Département. Il ne s'agit pas de licencier du personnel, mais plutôt de réaffecter les ressources sur d'autres projets. Pour l'AMAC, nous devons réfléchir à une éventuelle réorientation des moyens, peut-être pas pour 2025, mais pour l'avenir. Une fois que nous aurons passé en revue l'ensemble des bénéficiaires sur ICOPE et identifié 5 ou 6 catégories de personnes avec des plans d'action dédiés, il faudra peut-être investir davantage.

Je tiens à souligner que Corrèze Autonomie ne fera pas faire d'économies, au contraire : nous avons déjà dépensé un peu plus. Cependant, elle permet d'uniformiser les politiques sur l'ensemble du territoire et de visiter tous les bénéficiaires de l'APA dans l'année. Le numéro unique, initialement critiqué, permet aujourd'hui à 7 agents de répondre à 75 % des appels. J'ai fait le choix de ne pas lier ces personnels à la fonction publique par une convention, parce que je veux que nous puissions rémunérer les gens à leur juste valeur pour le travail qu'ils accomplissent. Ces nouveaux métiers, comme celui des 7 opérateurs qui gèrent 85 000 appels par an, ne sont pas codifiés dans la fonction publique et méritent une attention particulière.

Mme BOUCHETEIL – Je tiens à clarifier mes propos. Je n'ai en aucun cas critiqué Corrèze Autonomie. Au contraire, j'ai salué le travail accompli. Je suis convaincue que la nouvelle Directrice aura à cœur de développer davantage ce service pour répondre aux besoins, tout en respectant la politique générale qui lui sera demandée. Je n'ai pas abordé Corrèze Autonomie dans mes remarques précédentes, ne me faites donc pas dire ce que je n'ai pas dit.

M. LE PRESIDENT – Je vous invite à revoir les débats de séance sur la création de Corrèze Autonomie. Vous avez critiqué cette décision, comme vous l'avez fait pour d'autres dispositifs qui fonctionnent aujourd'hui. Je ne vous ai jamais entendue dire : « Oui, cela vaut peut-être la peine d'essayer ». Vous avez affirmé que vos agents de terrain étaient les meilleurs et qu'ils ne pourraient jamais en faire plus. Vous avez prédit une déstructuration, une perte de points de proximité, mais la réalité a prouvé le contraire. Aujourd'hui, vous ne les critiquez plus, parce que vous avez constaté les résultats. Cependant, vous adoptez maintenant une posture politique en laissant entendre que nous pratiquons des coupes, que nous ignorons les réalités démographiques. L'aide aux personnes âgées risque de diminuer par manque de bénéficiaires à financer. C'est là tout l'enjeu de nos dispositifs actuels.

Mme BOUCHETEIL – Je reconnais que Corrèze Autonomie a permis des avancées. Les agents, qui sont les mêmes, ont fait preuve d'une grande capacité d'adaptation et de formation. Je salue leur action quotidienne et leurs compétences. Concernant les choix à venir, je reprends les termes du rapport : "on limite les éléments de confort, on définit des plafonds d'heures d'aide humaine en fonction du niveau de dépendance, on cherche à maîtriser la hausse prévisible de la dépense". Je constate, comme vous, que nous sommes à l'heure des choix.

M. LE PRESIDENT – Je le répète : nous ne disposons pas des effectifs nécessaires pour répondre aux besoins. Je ne comprends pas votre logique visant à privilégier les heures de confort au détriment des heures utiles. Vous critiquez le fait que nous cherchions à garantir aux Corréziens les heures de gestes essentiels de la vie. C'est la même attitude que celle adoptée lors de la création de Corrèze Autonomie. Ne le niez pas.

Mme BOUCHETEIL – Vos propos suggèrent-ils que l'APA servait auparavant à financer des heures de confort chez les bénéficiaires ?

M. LE PRESIDENT – Oui, et la situation actuelle nous oblige à revenir aux gestes essentiels de la vie, ce que l'APA aurait dû faire jusqu'à présent. La réduction du budget de 1 million à 600 000 € a permis d'éliminer le superflu. A présent, il faut distinguer confort et nécessité : le confort n'a pas à être financé par la collectivité au même niveau que la nécessité. Actuellement, le crédit d'impôt couvre autant les dépenses liées à la dépendance que celles pour une aide ménagère, ce qui est discutable dans un contexte économique plus que difficile. Il serait irrationnel de ne plus pouvoir assurer les gestes essentiels de la vie parce que les gestes de confort doivent être maintenus.

En Corrèze, nous faisons face à un défi démographique majeur : d'ici 2030, nous compterons 30 % de personnes dépendantes en plus et 10 % d'actifs en moins. Cette situation met en péril notre capacité à assurer les services essentiels aux personnes âgées. Les récents bouleversements intervenus dans le secteur de l'aide à domicile ont déjà entraîné des départs de professionnels. Il n'est pas acceptable de ne même plus être en mesure d'accompagner les gestes essentiels de la vie. Notre approche vise l'équité. Le budget 2025 montre une augmentation des dépenses, du fait du renforcement de la prise en charge horaire par le Département, non parce que le nombre d'heures croît. Le vrai problème consiste dans le manque de personnel. Nous devons anticiper les risques, notamment si le Groupe AVEC, qui assure 30 % des heures, venait à être déstabilisé. Notre objectif est d'établir un socle commun. Actuellement, 75 % des heures sont assurées par des services prestataires. Si ces derniers reculent au profit de services mandataires ou de CESU, nous perdrons tout contrôle. Cela pourrait engendrer de grandes inégalités, certains pouvant se permettre de payer plus cher pour ces services essentiels.

Mme BOUCHETEIL – Je voudrais clarifier un point. Quand vous mentionnez une augmentation de 500 000 €, est-ce lié à l'augmentation du tarif plancher ?

M. LE PRESIDENT – Si l'on considère l'ensemble des services, l'augmentation globale de la masse salariale est de 500 000 €. Je ne compte pas l'augmentation de 400 000 € du tarif plancher.

Mme BOISSIERAS – Je tiens à rappeler que, pour ma part, je n'étais pas opposée à la création d'un Service Public de l'Autonomie. Lors des débats précédents, certains affirmaient que les services prestataires offraient de meilleures conditions aux aides à domicile, justifiant ainsi la réduction des services mandataires. Or, force est de constater que ce n'est pas le cas. Je pense que l'érosion du nombre d'aides à domicile et leur moindre disponibilité sont en partie dues à la gestion des services prestataires. C'est mon opinion personnelle.

M. LE PRESIDENT – Vous avez résumé la situation, mais permettez-moi d'apporter quelques précisions. Nous sommes en février 2025, et il aura fallu 1 an pour mettre en œuvre Corrèze Autonomie. C'est une réussite remarquable, d'autant plus que beaucoup doutaient de nos capacités. En février 2023, 10 d'entre vous ont voté contre. En décembre 2023, nous avions une égalité avec 5 pour et 5 contre. Aujourd'hui, en 2025, alors que le Service a prouvé son efficacité, ne pourrions-nous pas envisager un vote unanime ? C'est la raison pour laquelle j'essaie d'être pédagogue, pour montrer que nous pouvons évoluer dans nos positions.

Concernant les services prestataires, nous avons toujours cherché à les renforcer en Corrèze. Ils offrent des avantages tant aux personnes âgées qu'aux personnels, lorsqu'ils sont bien gérés. Malheureusement, ces dernières années, 2 d'entre eux ont connu des difficultés, ce qui montre que la gestion n'est pas toujours optimale. Néanmoins, le modèle corrézien permet de disposer d'interlocuteurs identifiés et de politiques uniformes. Par exemple, les services d'aide à domicile ont pu augmenter leurs tarifs et ont la possibilité d'organiser des formations. Cela crée un collectif qui, en théorie, garantit la qualité des services aux personnes âgées. De plus, notre modèle a défendu le système de prestataire, bien que plus coûteux, parce qu'il nous a permis de sectoriser les services depuis la réforme de 2016. Nous avons établi un accord avec au moins 4 services d'aide à domicile que nous soutenons financièrement, afin d'assurer une couverture sur l'ensemble du territoire corrézien. Le service mandataire, quant à lui, se substitue aux obligations de l'employeur et doit être exercé sans aide publique. C'est pourquoi, lors de la réforme des ICA, nous avons réorienté le financement initialement destiné aux services mandataires vers les visites à domicile. Nous sommes passés d'un objectif initial de 6 % de bénéficiaires visités à 100 % avec Corrèze Autonomie et ce, avec plusieurs visites par bénéficiaire. Certains ont injustement accusé notre réforme des ICA d'être responsable de la disparition des services mandataires, ce qui n'était pas le cas. Nous avons, au contraire, cherché à les aider en confiant leur accompagnement à la Fédération des Employeurs, mais les résultats n'ont pas été à la hauteur de nos espérances.

Il est important de comprendre que le modèle corrézien, bien que plus coûteux, offre une qualité de prestation supérieure. De plus, contrairement aux services mandataires, les services prestataires ne laissent pas les familles esseulées en cas de décès du bénéficiaire. Enfin, nous faisons face à un vrai défi concernant la médecine du travail, particulièrement pour les emplois déclarés via le CESU, où les obligations en la matière sont rarement respectées.

M. LABBAT – Monsieur le Président, ces discussions soulèvent une question. Je comprends votre logique quand vous expliquez que certaines responsabilités incombent à l'Etat et que le Département ne devrait pas intervenir dans ces domaines, a fortiori compte tenu de la situation actuelle. Cependant, je souhaiterais revenir sur la présentation de Monsieur COMBY qui annonce « recentrer l'action du Département sur son socle obligatoire en mobilisant les partenaires compétents ». Je m'interroge sur la cohérence de cette approche. D'un côté, vous affirmez que l'Etat doit assumer ses responsabilités financières, et que le Département ne doit pas s'y substituer. De l'autre, vous lancez des initiatives comme la vidéoprotection, qui ne relèvent pas des compétences départementales. Comment expliquez-vous cette apparente contradiction ? Qu'est-ce qui détermine les domaines dans lesquels le Département intervient en dehors de ses compétences, et ceux où il s'abstient ? Cette question est d'autant plus pertinente que vous avez fait preuve d'agilité par le passé, comme avec les conciergeries, que vous avez lancées puis abandonnées lorsqu'elles se sont généralisées. En somme, j'aimerais comprendre votre critère de décision : dans quelles circonstances estimez-vous que le Département doive intervenir face aux carences de l'Etat et dans quelles circonstances décidez-vous de vous abstenir ?

M. LE PRESIDENT – Je souhaite replacer le débat dans une perspective globale. Notre problème principal n'est pas de rejeter la responsabilité sur l'Etat, mais de constater que nous manquons de personnel pour assurer nos missions. L'Allocation Personnalisée d'Autonomie ne diminue pas, car nous payons les heures plus cher, mais le nombre d'heures effectuées baisse. Cette année, 16 temps pleins se révèlent non pourvus, soit environ une trentaine d'aides à domicile. Avec un besoin de renouvellement d'environ 150 personnes par an, cela représente un déficit significatif. Notre priorité est de garantir notre compétence minimale, à savoir les gestes essentiels de la vie, pour 100 % des Corréziens. Nous sommes le seul Département à offrir le libre choix entre 4 services d'aide à domicile. Face au manque de personnel, nous devons nous concentrer sur les gestes essentiels, ce qui peut être perçu comme une réduction du « confort », bien que ce terme soit à utiliser avec précaution.

Concernant l'arbitrage entre les champs de compétences, il ne nous reste plus beaucoup de marge de manœuvre. Le Centre Départemental de Santé, par exemple, a assuré plus de 100 000 consultations cette année sur un territoire de 50 000 habitants. Sans cette initiative, il n'y aurait plus de service médical. Idéalement, l'Assurance Maladie devrait reprendre ce type de service, que le Département ne devrait pas avoir à assumer. Pour le Centre de Supervision, nous nous appuyons sur l'infrastructure de Corrèze Autonomie. Sinon, le projet serait irréalisable. Nous ne cherchons pas à encourager la consommation de ce service, mais à répondre aux besoins existants. Si nous constatons demain que 20 % des bénéficiaires de l'APA ne bénéficient pas d'une aide aux gestes essentiels de la vie, parce que la puissance de travail est monopolisée par quelques-uns, il sera impossible de garantir une équité dans les territoires les plus reculés. Ces Corréziens se retrouveront abandonnés. La délibération que nous présentons aujourd'hui est une nécessité pour anticiper et gérer les risques futurs.

M. MONTEIL – Je souhaite revenir sur les 29 points de proximité. Notre canton comptait auparavant 2 points : 1 à Laguenne et 1 permanence à Espagnac les mercredis. Actuellement, nous n'en disposons plus. Une révision du maillage s'impose.

M. LE PRESIDENT – Le point est pris. Je vous propose de passer au vote.

La délibération n° 201-1 relative au bilan et aux perspectives de Corrèze Autonomie est adoptée à la majorité par 28 voix pour et 10 voix contre.

M. LE PRESIDENT – Une seconde délibération doit être prise sur la délégation de service public (DSP) de Corrèze Autonomie. Nous avons coupé la délibération en 2, car le rapport de Corrèze Autonomie inclut la fin de la DSP (Délégation de Service Public) 2023 (dont nous attendions le rapport).

Je vous propose de passer au vote.

La délibération n° 201-2 relative au rapport d'activité 2023 de la délégation de service public confiée à la Fondation Partage et Vie Corrèze Téléassistance est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 202

FONDATION DU PATRIMOINE – CONVENTION 2025

Mme TAURISSON – Sous l'impulsion du Président Jacques CHIRAC, la Corrèze est devenue un Département exemplaire en termes de sauvegarde et de valorisation de son patrimoine architectural. Après l'instauration des premières aides pour le patrimoine du domaine public dans les années 1970, le Département a ensuite conventionné avec la Fondation du Patrimoine pour inclure le patrimoine bâti privé dans son programme de soutien financier et d'ingénierie. Fiers de cet héritage, qui a permis à la Corrèze de mettre en lumière la variété, l'authenticité et la richesse de son patrimoine, nous souhaitons continuer à développer l'image de destination nature et patrimoine de notre territoire.

En ce sens, nous avions adapté, l'an passé, notre partenariat avec la Fondation du Patrimoine pour suivre l'évolution des profils et des besoins des propriétaires privés, pour favoriser et simplifier leur accès à notre dispositif d'accompagnement, grâce notamment à des conditions d'éligibilité élargie pour inclure le patrimoine bâti habitable, mais aussi non habitable, représentatif du patrimoine local ; grâce à un taux de subvention unique de 20 % permettant aux propriétaires privés un meilleur accès à la défiscalisation ; grâce à un plafond de subventions réévaluées à 4 000 € par dossier et inchangées en cas d'intervention de plusieurs financeurs publics ; et enfin, grâce à une ingénierie unifiée dans le traitement des dossiers par la Fondation du Patrimoine et le Département, qui validera les subventions au fil de l'eau lors des Commissions Permanentes.

Forts du succès de notre partenariat avec la Fondation du Patrimoine, je vous propose aujourd'hui de signer une nouvelle convention pour l'année 2025, comportant quelques ajustements pour plus d'efficacité et reconduisant l'enveloppe annuelle de 30 000 € pour accompagner les opérations de restauration, ainsi que la subvention de fonctionnement de 1 000 € pour la Fondation du Patrimoine.

M. LE PRESIDENT – Je vous propose de passer au vote.

La délibération n° 202 relative à la Fondation du Patrimoine – convention 2025
est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 301

ACTE II – ORIGINE CORRÈZE 2025-2027

Mme ROME – Il y a 5 ans, animés par une volonté commune, celle de renforcer l'attractivité de la Corrèze et de participer à sa promotion, le Département et les 3 Chambres Consulaires ont donné naissance à la marque Origine Corrèze. Cette initiative audacieuse visait à promouvoir et à faire rayonner les produits et savoir-faire de notre territoire, en offrant un gage de qualité aux consommateurs et en favorisant l'achat local, garant de nos emplois, de notre dynamisme économique et donc du maintien de nos populations sur le territoire. Aujourd'hui, nous pouvons collectivement nous réjouir du chemin parcouru. En 5 ans, ce label est devenu un véritable étendard de l'excellence et de l'identité corrézienne, rassemblant désormais plus de 316 entreprises labellisées, 12 bistrots et plus de 1 100 produits ou savoir-faire locaux. Cet engouement est la preuve que nous avons su répondre à une attente forte et que notre ambition était légitime.

Toutefois, le temps est venu d'impulser une nouvelle dynamique à notre marque. Fidèles à notre méthode qui place la concertation au cœur de la prise de décision, nous avons pleinement associé les acteurs d'Origine Corrèze, c'est-à-dire les professionnels, à l'élaboration d'un "Acte I"I. Ces échanges ont eu lieu lors des Assises de la marque organisées en juin dernier, aboutissant à la rédaction d'une feuille de route à 3 ans.

3 axes stratégiques ont été identifiés pour assurer le développement et le rayonnement de la marque : renforcer la communication et la promotion du label afin d'affirmer son identité et de développer sa notoriété, tant en Corrèze qu'au-delà des frontières de notre Département ; animer et dynamiser le réseau des labellisés pour créer une véritable communauté d'acteurs engagés autour de valeurs communes ; et structurer la commercialisation de la marque, afin de donner à nos produits et savoir-faire les moyens d'accéder à de nouveaux marchés et d'asseoir leur présence sur et en dehors du Département.

A partir de ces orientations, un plan d'action ambitieux a été défini. Il repose sur 12 actions clés, chacune portée et pilotée par un professionnel labellisé « Origine Corrèze » dans un esprit de coconstruction. Notre objectif est clair : consolider encore l'ancrage et les valeurs d'Origine Corrèze afin d'en faire un levier au service de notre territoire, de son identité et de son attractivité économique.

M. LE PRESIDENT – Je vous propose de passer au vote.

La délibération n° 301 relative à l'Acte II – Origine Corrèze 2025-2027
est adoptée à l'unanimité.

Nous passons aux motions. La première concerne la liaison ferroviaire jusqu'à Clermont-Ferrand.

CORRÈZE
LE DÉPARTEMENT

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CORRÈZE
SÉANCE PLÉNIÈRE DU 21 FÉVRIER 2025

MOTION

Pour la réouverture de la ligne ferroviaire Ussel - Clermont-Ferrand (via le Mont Dore)

Le vendredi 14 février, élus locaux, cheminots, usagers et citoyens corréziens se sont rassemblés devant la gare d'Ussel pour réaffirmer la nécessité de rouvrir la ligne ferroviaire entre Ussel et Clermont-Ferrand. En effet, depuis l'été 2014, la liaison entre Ussel et Laqueuille est interrompue, contraignant les usagers à emprunter un car dans des conditions peu satisfaisantes, tant en termes de confort que de temps de parcours.

Considérant que la ligne ferroviaire Ussel - Clermont-Ferrand constitue un axe structurant pour la mobilité des Corréziens et des habitants des territoires limitrophes, qu'elle traverse le Massif Central et qu'elle présente un intérêt majeur tant pour les trajets du quotidien que pour les loisirs et le tourisme ;

Considérant que cette ligne s'inscrit sur l'axe Est - Ouest, et la ligne Bordeaux - Clermont-Ferrand - Lyon, et a ainsi une vocation stratégique pour relier la Corrèze aux deux grandes capitales régionales ;

Considérant que la fermeture de cette ligne a entraîné des conséquences négatives sur l'attractivité de la Corrèze, l'accessibilité aux services publics et l'aménagement équilibré du territoire ;

Considérant que l'abandon de cette infrastructure va à l'encontre des engagements de l'État en faveur du développement du transport ferroviaire de proximité et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce à la promotion des transports collectifs.

Le Conseil départemental de la Corrèze :

- **Réaffirme** son attachement au développement du transport ferroviaire en tant qu'élément essentiel de la cohésion territoriale, du développement économique local et des services publics essentiels apportés à la population ;

- **Demande** à l'État et aux Régions Nouvelle-Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes de s'engager fermement et financièrement pour la réouverture et la modernisation de la ligne Ussel – Clermont-Ferrand.

M. LE PRESIDENT – Nous passons au vote de cette motion.

La motion portant sur la réouverture de la ligne ferroviaire Ussel – Clermont-Ferrand (via le Mont Dore) est adoptée à l'unanimité.

La seconde motion porte sur la SAG (Section Aérienne de la Gendarmerie), afin de disposer d'un hélicoptère à titre de prévention et eu égard à notre géographie compliquée.

CORRÈZE
LE DÉPARTEMENT

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CORRÈZE
SÉANCE PLÉNIÈRE DU 21 FÉVRIER 2025

MOTION

De soutien à la Section Aérienne de la Gendarmerie (SAG) d'Egletons

Samedi 15 février, les élus locaux, les représentants des forces de sécurité et de secours, et de nombreux citoyens corréziens se sont réunis pour témoigner leur attachement à la Section Aérienne de la Gendarmerie (SAG) d'Egletons, concernée par deux fermetures temporaires en 2025.

Ouverte sous l'impulsion de Jacques Chirac, la SAG d'Egletons fêtera cette année ses 50 ans d'existence. Pourtant, dès le mois prochain et pour une durée d'un mois et demi, un hélicoptère Écureuil B2 quittera la Corrèze pour rejoindre la base d'Amiens et ne permettra donc plus d'assurer de missions sur le territoire.

Considérant le rôle essentiel que joue la SAG d'Égletons dans le dispositif de sécurité civile et de protection des populations sur le territoire corrézien et dans sept départements voisins, notamment en matière de :

- Appui aux opérations de maintien de l'ordre ;
- Recherche et secours aux personnes disparues dans des zones difficiles d'accès ;
- Surveillance des espaces ruraux et forestiers particulièrement exposés aux risques d'incendie.

Considérant que la décision de fermeture temporaire de la SAG d'Égletons, du 10 mars au 27 avril et du 13 octobre au 30 novembre 2025, s'inscrit dans un contexte de vieillissement de la flotte d'hélicoptères "Écureuil" due à l'absence d'anticipation et de budgétisation claire de l'Etat pour leur remplacement par des appareils modernes.

Considérant que cette fermeture temporaire, bien que présentée comme une mesure d'adaptation, entraîne une dégradation immédiate de la couverture aérienne, une diminution de la réactivité des secours, et donc une perte de chance pour les Corréziens accidentés notamment lors d'interventions en milieux escarpés et d'opérations d'urgence menées par le SDIS de la Corrèze.

Le Conseil Départemental de la Corrèze :

- **Dénonce** fermement la lourde responsabilité de l'État et son incapacité à garantir la pleine disponibilité des moyens aériens de la Gendarmerie qui conduisent aujourd'hui à des fermetures pénalisantes pour les huit départements ruraux couverts par la SAG d'Egletons.
- **Demande** des engagements clairs de la part du Gouvernement sur le renouvellement des hélicoptères de la SAG ainsi que sur la garantie de la pérennité de la base.
- **Réaffirme** la nécessité de reconsidérer la fermeture temporaire la SAG, afin d'assurer une continuité optimale du service aérien sans interruption préjudiciable à la sécurité des populations sur nos territoires.

M. LE PRESIDENT – Nous passons au vote de cette motion.

La motion de soutien à la Section Aérienne de la Gendarmerie (SAG) d'Egletons est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 12 h 45.